



# BRISER LE CYCLE DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2021-2026

EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS

DE LA COMMISSION SPÉCIALE

SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS

PREMIER RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE

Déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2022

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones.

Ministère de la Sécurité publique  
Tour du Saint-Laurent, 6<sup>e</sup> étage  
2525, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 2L2

[infocom@msp.gouv.qc.ca](mailto:infocom@msp.gouv.qc.ca)

Téléphone : 418 646-6777  
Sans frais : 1 866 644-6826  
Télécopieur : 418 643-0275

Ce document est disponible en version électronique dans les publications du ministère de la Sécurité publique, sur Québec.ca.

Citation suggérée : Ministère de la Sécurité publique (2022). *Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Premier rapport de mise en œuvre. Déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2022.*

### **Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022  
Bibliothèque et Archives Canada, 2022

ISBN : 978-2-550-93456-1 (imprimé)  
ISBN : 978-2-550-93457-8 (PDF)  
© Gouvernement du Québec, 2022

Tous droits réservés pour tous les pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

# MESSAGE DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Portée au rang de priorité nationale par les parlementaires québécois en décembre 2020, la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec donnait lieu, 12 mois plus tard, au lancement d'un plan d'action gouvernemental sur 5 ans mettant à contribution de nombreux partenaires.



Un an s'est écoulé depuis le lancement de ce plan forgé en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Une année au cours de laquelle l'ensemble des ministères et des organismes concernés ont uni leurs efforts pour sensibiliser le grand public à ce fléau, mieux protéger les personnes vulnérables et réduire les actes criminels à la source.

Le présent rapport met en lumière les actions structurantes effectuées par chacun des partenaires. Il dresse le bilan de la mise en œuvre des mesures inscrites au cœur du plan d'action depuis son lancement et les principales retombées observables à ce jour. Par-dessus tout, il témoigne du sérieux accordé à la problématique et de l'engagement que l'idée d'y remédier suscite, tant dans les rangs ministériels que du côté des forces de l'ordre et des ressources des milieux sociaux ou communautaires.

Déposé à l'Assemblée nationale, il fait office de reddition de comptes aux personnes élues, comme le souhaitent les parlementaires membres de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Il s'agit d'une première pour un plan d'action de cette nature. C'est également un défi relevé pour le ministère de la Sécurité publique, responsable de la coordination de ce plan. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de tous ceux et celles qui ont rendu sa réalisation possible.

Grâce à eux, nous pouvons aujourd'hui affirmer que même si beaucoup reste à faire, nous sommes en bonne voie d'insuffler un véritable changement. À titre de ministre, je m'engage personnellement à soutenir cet élan.

## ORIGINAL SIGNÉ

**François Bonnardel**

Ministre de la Sécurité publique  
et ministre responsable de la région de l'Estrie

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                  |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION .....                                                                                                               | 4  |
| BILAN DE MISE EN ŒUVRE .....                                                                                                     | 6  |
| EN MATIÈRE DE RECHERCHE .....                                                                                                    | 7  |
| EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION.....                                                                           | 9  |
| EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE FORMATION.....                                                                                    | 16 |
| EN MATIÈRE DE RÉPRESSION .....                                                                                                   | 26 |
| EN MATIÈRE DE RECONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION.....                                                                           | 31 |
| MESURES SPÉCIFIQUES AUX PREMIÈRES NATIONS ET AUX INUIT .....                                                                     | 37 |
| GRANDS CHANTIERS À VENIR.....                                                                                                    | 40 |
| CONCLUSION.....                                                                                                                  | 42 |
| ANNEXE 1 – Liste des recommandations mises de l’avant par la Commission<br>spéciale sur l’exploitation sexuelle des mineurs..... | 43 |
| ANNEXE 2 – Membres du comité interministériel constitué en 2020 .....                                                            | 51 |
| LISTE DES ACRONYMES .....                                                                                                        | 52 |

# INTRODUCTION

Le 14 juin 2019, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité une motion visant à mettre sur pied une Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM). Transpartisane, cette commission était formée de 16 parlementaires, hommes et femmes, provenant de partout au Québec. Elle avait pour objectif de broser le portrait de l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec, en plus d'en documenter les conséquences sur les jeunes victimes au-delà de leur passage à l'âge adulte.

Le rapport produit par la CSESM au terme de 18 mois de travaux comportait 58 recommandations<sup>1</sup>. La première d'entre elles invitait le gouvernement à se doter d'un plan d'action interministériel en matière d'exploitation sexuelle des mineurs et à faire rapport de sa mise en œuvre à l'Assemblée nationale tous les deux ans. La demande a été entendue et le gouvernement y a répondu avec diligence. Peu de temps après le dépôt du rapport de la CSESM, un comité interministériel regroupant 18 ministères et organismes (MO) était en effet formé en vue d'élaborer un plan d'action gouvernemental<sup>2</sup>. Piloté par le ministère de la Sécurité publique, le travail réalisé par ce comité a permis de structurer la réponse accordée au rapport de la Commission.

Le plan d'action rendu public un an jour pour jour après le dépôt du rapport de la CSESM comporte 37 mesures regroupées autour des cinq principaux axes d'intervention souhaités par la Commission spéciale, à savoir :

- la recherche;
- la communication et la sensibilisation;
- la prévention et la formation;
- la répression;
- la reconstruction et la réhabilitation.

Ces mesures se déclinent elles-mêmes en 94 livrables concrets et permettent de répondre partiellement ou entièrement à 56 des 58 recommandations mises de l'avant par la CSESM. Ce ratio a valu au plan d'action d'être appuyé par les députés de l'opposition membres du comité directeur de la Commission spéciale lors de son dévoilement en novembre 2021.

Le gouvernement a par ailleurs fait montre de proactivité en réponse aux recommandations des parlementaires. À preuve, dès le printemps 2021, une enveloppe de 150 millions de dollars sur cinq ans était confirmée en lien avec la réalisation du plan d'action à venir.

---

<sup>1</sup> La liste des recommandations mises de l'avant par la CSESM est disponible à l'annexe 1.

<sup>2</sup> La liste des ministères et organismes composant le comité interministériel est disponible à l'annexe 2.

Plus encore, plusieurs mesures phares<sup>3</sup> étaient déjà en phase de réalisation au moment où, réunis dans une logique transpartisane, des représentants de tous les partis procédaient au lancement public du plan d'action.

Chacune des 37 mesures fait l'objet d'une mention dans ce rapport. Tous les efforts consacrés au dossier depuis un an y sont également résumés, de même que les retombées obtenues, lorsque pertinentes et mesurables. Les grands chantiers à venir, dont la plupart sont appelés à s'étendre sur plusieurs années, y sont aussi présentés.

Les responsables désignés pour chacune des mesures inscrites au plan, de même que le budget qui leur est attribué, figurent également dans le bilan présenté. Quiconque souhaitera par ailleurs faire le lien entre les mesures du plan et les recommandations énoncées par la CSESM y trouvera aussi l'information nécessaire.

Dans un souci de transparence, les informations relatives à une mesure additionnelle soutenue par le ministère de la Sécurité publique (MSP) ont aussi été intégrées au bilan. Cette dernière démontre l'agilité avec laquelle la mise en œuvre du plan d'action a été orchestrée depuis son lancement.

---

<sup>3</sup> MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2021, 9 mars). Communiqué. *Prévenir et contrer la pornographie juvénile sur les sites Web québécois*. [En ligne] [<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/salle-presse/communiqués/détail/16667.html>] ; MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2021, 10 mars). Communiqué. *Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs – Création de la Semaine et de la Journée nationale de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs*. [En ligne] [<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/commission-speciale-sur-l-exploitation-sexuelle-des-mineurs-creation-de-la-semaine-et-de-la-journee-nationales-de-la-lutte-contre-l-exploitation-sexuelle-des-mineurs-840812722.html>] ; MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2021, 15 juin). Communiqué. *Lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs – Plus de 100 M\$ dans des mesures de répression*. [En ligne] [<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/lutte-contre-l-exploitation-sexuelle-des-mineurs-pres-de-100-m-dans-des-mesures-de-repression-823889427.html>] ; MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2021, 5 octobre). Communiqué. *Lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs – Plus de 19 M\$ alloués à des mesures de prévention*. [En ligne] [<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/lutte-contre-l-exploitation-sexuelle-des-mineurs-plus-de-19-m-alloues-a-des-mesures-de-prevention-824296315.html>].

## BILAN DE MISE EN ŒUVRE

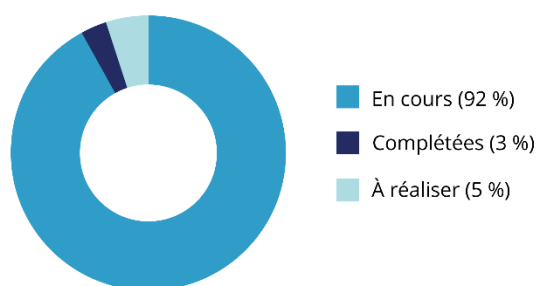
Les 37 mesures inscrites au plan d'action gouvernemental sont structurantes et s'inscrivent dans une perspective de moyen et de long termes. Au 30 septembre 2022, la mise en œuvre de la quasi-totalité d'entre elles avait été amorcée. Plus précisément, 34 mesures étaient en cours d'actualisation (92 %), 1 avait été complétée (3 %) et 2 demeuraient à réaliser (5 %).

Chacune de ces mesures se décline en plusieurs livrables. Le plan dans son ensemble totalise en effet 94 réalisations interreliées, et parfois même subordonnées, allant du rapport de recherche à la campagne de communication. L'analyse détaillée des travaux réalisés à ce jour a permis d'établir que 19 % de ces éléments étaient complétés, que 48 % étaient en cours de réalisation et que 33 % demeuraient à venir. C'est donc dire que plus des deux tiers (67 %) des livrables prévus ont jusqu'à présent bénéficié de l'intervention des ministères et organismes partenaires. Le portrait d'ensemble qui s'en dégage permet de dresser un bilan positif du travail accompli à ce jour et s'annonce de bon augure pour les années à venir.

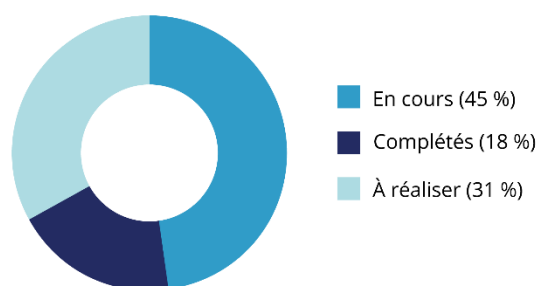
Dans la majorité des cas, il faudra toutefois plus d'un an pour en mesurer les effets concrets, particulièrement en ce qui a trait au nombre de personnes touchées par le phénomène et aux services rendus. Cela dit, 12 mois après la mise en œuvre officielle du plan, un certain nombre d'actions réalisées ont d'ores et déjà généré des retombées significatives.

La section qui suit présente les détails de l'avancement des travaux pour chacun des axes d'intervention du plan et des mesures qui y sont inscrites. Le portrait établi reflète la situation prévalant au 30 septembre 2022.

**Statut de mise en œuvre des mesures**



**Statut de production des livrables**



## EN MATIÈRE DE RECHERCHE

### *Braquer les projecteurs sur une réalité méconnue*

Le premier axe d'intervention a pour objectif d'élargir et d'approfondir le champ des connaissances existantes sur le phénomène de l'exploitation sexuelle. À terme, il devrait également offrir aux autorités gouvernementales des assises scientifiques quant aux mesures à mettre en œuvre en matière de prévention, d'intervention et de répression.

| MESURE N° 1 – EN COURS                                                                         |                                                                                                                                       | En réponse à la recommandation n° 4 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Soutenir la réalisation de projets de recherche portant sur l'exploitation sexuelle au Québec. |                                                                                                                                       |                                     |
| PORTEUR                                                                                        | COLLABORATEURS                                                                                                                        | BUDGET ATTRIBUÉ                     |
| MSP                                                                                            | MO partenaires du plan d'action<br>FRQSC<br><br>Milieux universitaire et de la recherche<br><br>Organisations du milieu communautaire | 1 953 200 \$                        |
| LIVRABLES                                                                                      |                                                                                                                                       |                                     |
| Production de rapports de recherche                                                            |                                                                                                                                       | En cours                            |
| Réalisation d'activités de transfert de connaissances                                          |                                                                                                                                       | À venir                             |

#### Détails de mise en œuvre

Un premier appel de projets s'est déroulé du 8 juin au 14 septembre 2022. Au 30 septembre 2022, les dossiers reçus étaient en cours d'analyse. Deux étapes d'évaluation sont prévues. La première porte sur la pertinence des propositions soumises. La seconde s'intéresse à la rigueur scientifique de la démarche de recherche et sera effectuée par des pairs au printemps 2023. Les travaux pourront ensuite démarrer pour chacun des projets qui seront retenus.

**MESURE N° 2 – EN COURS**En réponse aux recommandations n<sup>os</sup> 5, 13 et 55

Mettre sur pied un comité d'experts sur le renforcement de la responsabilité des entreprises dans la prévention de la pornographie juvénile en ligne.

| PORTEUR                                                  | COLLABORATEURS                                           | BUDGET ATTRIBUÉ |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------|
| MSP                                                      | MJQ<br>DPCP<br>MEIE<br>MFQ<br>SQ<br>Milieu universitaire | 50 000 \$       |
| <b>LIVRABLES</b>                                         |                                                          |                 |
| Production d'un état de situation — Rapport préliminaire |                                                          | <b>Complété</b> |
| Dépôt de recommandations au gouvernement — Rapport final |                                                          | <b>Complété</b> |

**Détails de mise en œuvre**

Les travaux du comité d'experts ont débuté en mai 2021. Sept mois plus tard, un rapport préliminaire était remis à la ministre de la Sécurité publique. Il identifiait les situations où les activités d'une entreprise correspondent aux infractions de pornographie juvénile prévues au *Code criminel* de même que les moments où elle est à risque de commettre ce type d'infraction. L'exercice a ensuite mené à l'élaboration et au dépôt, en juin 2022, d'un rapport final faisant état des actions recommandées en cette matière. La prochaine étape dépendra des orientations données par le gouvernement dans ce dossier.

## EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

### *Favoriser la prise de conscience*

Le deuxième axe d'intervention a pour objectif de sensibiliser, d'éduquer et d'outiller la population ainsi que certains groupes précis sur le phénomène de l'exploitation sexuelle et ses conséquences. Il vise ainsi à contrer la banalisation de l'exploitation sexuelle et à solliciter la mobilisation de tous dans la lutte contre ce fléau, notamment en encourageant l'action en amont.

| MESURE N° 3 – COMPLÉTÉE                                                                                                       |                                 | En réponse aux recommandations n°s 6 et 25                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Réaliser une campagne nationale de communication pour sensibiliser la population aux conséquences de l'exploitation sexuelle. |                                 |                                                                |
| PORTEURS                                                                                                                      | COLLABORATEURS                  | BUDGET ATTRIBUÉ                                                |
| MSP<br>SCF                                                                                                                    | MO partenaires du plan d'action | 2 903 063 \$ partagés pour les mesures n°s3, 4, 5, 7, A1 et A2 |
| LIVRABLE                                                                                                                      |                                 |                                                                |
| Élaboration d'une campagne de sensibilisation multiplateforme                                                                 |                                 | Complété                                                       |

#### Détails de mise en œuvre

Une stratégie de communication globale sur cinq ans a été élaborée en concertation avec les ministères et organismes partenaires de la mise en œuvre du plan d'action. Les concepts publicitaires ont été mis au point avec la collaboration d'organisations venant en aide aux personnes victimes d'exploitation sexuelle et de groupes de spécialistes. Ils ont ensuite été testés auprès de quatre groupes cibles de la population québécoise (jeunes et adultes répartis selon leur genre) pour que l'on s'assure de présenter des messages clairs, réalistes et percutants.

La campagne qui en résulte, intitulée *Apprenons à reconnaître les pièges*, a été diffusée du 28 février au 10 avril 2022 sur différentes plateformes (télévision conventionnelle, émissions en rattrapage, médias sociaux, bannières Web, abribus, autobus, etc.). Des partenariats ont aussi été conclus avec deux créatrices de contenu pour joindre les jeunes directement sur les plateformes de médias sociaux qu'ils utilisent (TikTok, Instagram et YouTube).

L'appréciation et les retombées de la campagne de communication ont fait l'objet d'un sondage auprès de la population au printemps 2022. Les résultats positifs obtenus font en sorte qu'une rediffusion de la campagne est envisagée pour 2022-2023.

Pour répondre aux différents enjeux soulevés dans le plan d'action, des campagnes de communication sont prévues jusqu'en 2026. La prochaine s'adressera plus particulièrement aux membres des Premières Nations et aux Inuit, conformément aux engagements pris dans la mesure A1.

## Retombées

- Augmentation de 29 % du volume d'appels à la ligne Info-aide violence sexuelle en un mois et de 19 % par rapport à la même période l'année précédente.
- Plus de 14,4 millions d'impressions (nombre de vues) sur l'ensemble des plateformes numériques.
- Taux de clics moyen de 0,40 % pour les vidéos (le standard est de 0,30 %).
- Taux de complétion moyen (personnes qui ont regardé les vidéos au complet) de 94 % (le standard est de 85 %).
- Plus de 40 000 vues uniques de la page Web de la campagne en deux mois.
- Près de 17 000 visionnements de la vidéo YouTube de Claudie Mercier (créatrice de contenu), *On jase d'exploitation sexuelle*, réalisée en collaboration avec le CVASM.
- Près de 17 000 vues du message de sensibilisation de Citron Rose (créatrice de contenu) sur TikTok.
- Environ 2 900 engagements/réactions sur les publications des créatrices de contenu.

Le sondage réalisé auprès de la population québécoise a en outre révélé que :

- le taux de notoriété de la campagne (personnes qui se rappellent avoir vu les publicités) est de 42 % auprès de la population générale et de 53 % auprès des jeunes;
- la campagne a été appréciée par 72 % des personnes répondantes. Celles-ci ont jugé les publicités importantes, informatives et intéressantes;
- la majorité des adultes (75 %) ont indiqué que la campagne les incite à rester vigilants à l'égard de l'utilisation des médias sociaux et des fréquentations de leurs jeunes.

| MESURE N° 4 – EN COURS                                                                                                                     |                                 | En réponse aux recommandations n <sup>os</sup> 1, 2 et 3                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Instituer une semaine thématique annuelle et une journée nationale de lutte contre l'exploitation sexuelle au Québec.                      |                                 |                                                                             |
| PORTEUR                                                                                                                                    | COLLABORATEURS                  | BUDGET ATTRIBUÉ                                                             |
| MSP                                                                                                                                        | MO partenaires du plan d'action | 2 903 063 \$ partagés pour les mesures n <sup>os</sup> 3, 4, 5, 7, A1 et A2 |
| LIVRABLES                                                                                                                                  |                                 |                                                                             |
| Réalisation d'activités dans le cadre de la semaine thématique annuelle et de la journée nationale de lutte contre l'exploitation sexuelle |                                 | En cours                                                                    |

### Détails de mise en œuvre

Instaurée en 2021, la première Semaine nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 7 mars 2022. À cette occasion, du matériel de sensibilisation a été mis à la disposition des partenaires et des citoyens ou citoyennes souhaitant se joindre à la cause. Le message « Ne fermons pas les yeux devant l'exploitation sexuelle » a été apposé sur des affiches, des bannières Web, des infographies et un cadre photo pour Facebook. Des feuillets d'information ont aussi été envoyés à tous les prestataires de l'aide financière de dernier recours et distribués dans le réseau du CVASM. Parallèlement, des affiches reprenant le visuel de la campagne de communication (mesure n° 3) ont été fournies aux écoles secondaires et diffusées sur les écrans du palais de justice de Montréal.

De nombreuses communications personnalisées (nouvelles intranet ou Web, infolettres, blogues, publications sur les médias sociaux, etc.) ont de plus été effectuées auprès des réseaux des ministères et organismes partenaires du plan d'action pour les inviter à se rallier à la cause en partageant les messages et en utilisant les outils conçus.

Sur le plan médiatique, des articles ont été diffusés dans *La Presse+* et sur *Hublo* (*Journal de Montréal*) pour sensibiliser la population aux pièges de l'exploitation sexuelle et rappeler la semaine thématique. Le 4 mars, à l'occasion de la Journée nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, deux créatrices de contenu, Claudie Mercier et Citron Rose, ont également diffusé un message de sensibilisation pour les jeunes sur leurs médias sociaux.

D'autres actions de communication seront déployées pour souligner la prochaine semaine nationale en mars 2023.

### Retombées

- Plus de 1 555 personnes ont visité la page Web des outils de sensibilisation destinés aux ministères et organismes partenaires du plan d'action (1 557 visites uniques et 3 686 vues).
- Près de 233 000 impressions (nombre de vues) pour la vidéo d'ouverture de *La Presse+* le 4 mars, avec un taux de complétion (personnes qui ont regardé les vidéos au complet) de 99 % (le standard est de 85 %).
- Plus de 28 000 pages vues de l'article sur *Hublo* le 11 mars (le standard est de 9 725).
- Les publications des créatrices de contenus Claudie Mercier et Citron Rose ont respectivement obtenu 221 367 et 3 436 impressions (nombre de vues).

**MESURE N° 5 – EN COURS**En réponse aux recommandations n<sup>os</sup> 17 et 18

Bonifier les contenus relatifs à l'exploitation sexuelle sur le site Québec.ca.

| PORTEURS                                               | COLLABORATEURS                  | BUDGET ATTRIBUÉ                                                             |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| MSP<br>SCF                                             | MO partenaires du plan d'action | 2 903 063 \$ partagés pour les mesures n <sup>os</sup> 3, 4, 5, 7, A1 et A2 |
| LIVRABLES                                              |                                 |                                                                             |
| Production de contenus bonifiés pour le site Québec.ca |                                 | En cours                                                                    |

**Détails de mise en œuvre**

La page *Reconnaître les pièges de l'exploitation sexuelle* a été créée sur le site Québec.ca en février 2022 dans le cadre de la campagne de communication nationale (mesure n° 3). Elle comprend des contenus vulgarisés sur les moyens utilisés par les proxénètes pour recruter de jeunes victimes, en plus de parler des facteurs de risque et des signes à surveiller. Elle réfère également à une section Web plus complète qui présente notamment les différentes formes d'exploitation sexuelle et les ressources disponibles pour les personnes victimes, dont la ligne Info-aide violence sexuelle.

Chaque année, de nouveaux contenus seront ajoutés en fonction des priorités établies et des nouveautés à diffuser auprès des différents publics. Des sous-comités de travail seront formés pour analyser et intégrer les changements, conformément aux orientations prévues pour Québec.ca.

**Retombées**

La nouvelle page Web a permis de :

- générer plus de 40 000 vues uniques en deux mois;
- doubler le nombre de visites sur la section « Exploitation sexuelle » du site Québec.ca (11 067 visites uniques en 2021-2022, comparativement à 5 430 en 2020-2021).

| MESURE N° 6 – EN COURS                                                                                                                         |               | En réponse à la recommandation n° 12 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------|
| Sensibiliser les personnes immigrantes, notamment les personnes nouvellement arrivées, à l'exploitation sexuelle des mineurs.                  |               |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                        | COLLABORATEUR | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MIFI                                                                                                                                           | MSP           | Autofinancé                          |
| LIVRABLES                                                                                                                                      |               |                                      |
| Production de matériel pédagogique bonifié lié à l'évaluation en ligne de l'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises |               | En cours                             |
| Intégration d'activités d'apprentissage dans le cadre des cours de francisation                                                                |               | Complété                             |
| Bonification du programme de la session Objectif Intégration                                                                                   |               | À venir                              |
| Proposition d'une activité de sensibilisation dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration bonifié                |               | À venir                              |

### Détails de mise en œuvre

Conformément au plan de mise en œuvre prévu par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), l'activité d'apprentissage sur l'exploitation sexuelle des mineurs offerte dans le cadre du cours de francisation a été mise en ligne en avril 2022. Les travaux pour bonifier le *Guide pratique sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises* ont aussi débuté. Les prochaines étapes visent l'ajout de contenu de sensibilisation à l'exploitation sexuelle des mineurs aux divers outils d'intégration du MIFI, et seront pour leur part déployées graduellement au cours des deux prochaines années, comme prévu au plan de mise en œuvre de cette mesure.

| MESURE N° 7 – EN COURS                                                                                                                                                                                  |                                 |                                                                             | En réponse à la recommandation n° 16 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Effectuer des activités de sensibilisation ciblées à l'intention des jeunes victimes d'exploitation sexuelle pour leur faire connaître leurs droits ainsi que les ressources d'aide à leur disposition. |                                 |                                                                             |                                      |
| PORTEURS                                                                                                                                                                                                | COLLABORATEURS                  | BUDGET ATTRIBUÉ                                                             |                                      |
| MSP<br>MJQ                                                                                                                                                                                              | MO partenaires du plan d'action | 2 903 063 \$ partagés pour les mesures n <sup>os</sup> 3, 4, 5, 7, A1 et A2 |                                      |

| <b>LIVRABLES</b>                                                                                  |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Production d'outils de communication à l'intention des personnes victimes d'exploitation sexuelle | <b>En cours</b> |
| Diffusion d'outils de communication auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle         | <b>En cours</b> |

### Détails de mise en œuvre

Le tournage de trois capsules vidéo a été réalisé en collaboration avec l'organisme CVASM pour sensibiliser les personnes victimes et leurs proches aux types d'exploitation sexuelle et à l'exploitation sexuelle en ligne, ainsi qu'à l'attitude à adopter auprès des personnes victimes. La première de ces capsules a été diffusée sur les médias sociaux du ministère de la Justice du Québec (MJQ) en septembre 2022. Les prochaines seront diffusées en janvier et en mars 2023. Les partenaires du plan d'action seront invités à relayer l'information. Selon les besoins identifiés, d'autres outils seront développés ultérieurement.

| <b>MESURE N° 8 – EN COURS</b>                                                                                                                                                                        |                      | En réponse aux recommandations n <sup>os</sup> 10 et 11 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------|
| Intégrer la prévention de l'exploitation sexuelle aux contenus d'éducation à la sexualité présentés aux élèves du primaire et du secondaire et soutenir le personnel scolaire dans sa mise en œuvre. |                      |                                                         |
| <b>PORTEUR</b>                                                                                                                                                                                       | <b>COLLABORATEUR</b> | <b>BUDGET ATTRIBUÉ</b>                                  |
| MEQ                                                                                                                                                                                                  | SCF                  | 10 310 069 \$                                           |
| <b>LIVRABLES</b>                                                                                                                                                                                     |                      |                                                         |
| Bonification des canevas pédagogiques existants                                                                                                                                                      | <b>En cours</b>      |                                                         |
| Développement d'une formation à l'intention du personnel scolaire                                                                                                                                    | <b>À venir</b>       |                                                         |
| Diffusion d'une formation à l'intention du personnel scolaire                                                                                                                                        | <b>À venir</b>       |                                                         |

### Détails de mise en œuvre

Une recension des écrits scientifiques portant sur la prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs a été effectuée pour soutenir le processus de bonification des canevas pédagogiques. Les contenus recensés ont par la suite été confiés à une ressource embauchée spécialement pour réaliser les travaux d'enrichissement souhaités. Ces travaux ont débuté à l'été 2022. Les formations seront quant à elles développées et offertes au personnel à compter de 2025, comme prévu au plan de mise en œuvre de cette mesure.

Les mesures budgétaires de fonctionnement en éducation à la sexualité des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privé ont également été bonifiées pour l'année 2021-2022. Cette bonification a permis l'embauche de professionnelles et professionnels qualifiés assurant le soutien auprès des membres du personnel scolaire dans

l'offre de contenus en éducation à la sexualité dont les thématiques sont liées à la prévention de l'exploitation sexuelle. Ces allocations pouvaient également permettre l'achat de matériel ainsi que le recours à des collaborateurs externes pour l'offre des contenus obligatoires en éducation à la sexualité. En ce sens, des suggestions d'œuvres littéraires en éducation à la sexualité qui portent sur des thématiques en amont de la prévention de l'exploitation sexuelle ont été compilées et diffusées auprès des responsables de dossiers en éducation à la sexualité présents dans les organismes scolaires.

| MESURE N° 9 – EN COURS                                                                                                                                                           |                                          | En réponse à la recommandation n° 15 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------|
| Rendre disponibles et offrir des programmes d'éducation à la sexualité adaptés aux besoins des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation. |                                          |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                                                          | COLLABORATEURS                           | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MSSS                                                                                                                                                                             | MEQ<br>Instituts universitaires jeunesse | Autofinancé                          |
| LIVRABLES                                                                                                                                                                        |                                          |                                      |
| Développement d'un programme d'éducation à la sexualité adapté pour les jeunes hébergés en CRJDA                                                                                 |                                          | En cours                             |
| Diffusion d'un programme d'éducation à la sexualité adapté dans les CRJDA                                                                                                        |                                          | À venir                              |

#### Détails de mise en œuvre

Un exercice de recension des projets, des activités, des outils de sensibilisation ou d'intervention et des programmes d'éducation à la sexualité existants est en cours de réalisation par le Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles et l'IUJD. Un mandat sera par la suite octroyé pour adapter ces programmes aux besoins des jeunes hébergés en CRJDA. La stratégie de diffusion reste à définir.

## EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE FORMATION

### *Tisser le filet de sécurité*

Le troisième axe d'intervention a pour objectif de renforcer la capacité des intervenants et intervenantes des réseaux publics ou communautaires à intervenir auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle et de leurs proches. Il vise aussi à susciter la mobilisation des acteurs socioéconomiques qui bénéficient indirectement de l'exploitation sexuelle pour mieux protéger les personnes victimes et les personnes à risque de le devenir.

| MESURE N° 10 – <i>EN COURS</i>                                                                                                                                                        |                                                  | En réponse à la recommandation n° 19 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Mettre en place un programme de soutien à la mission globale pour les organismes communautaires dont l'expertise et le savoir-faire en matière d'exploitation sexuelle sont reconnus. |                                                  |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                                                               | COLLABORATEURS                                   | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MSP                                                                                                                                                                                   | SCF<br>MSSS<br>MESS<br>Organismes communautaires | 8 155 900 \$                         |
| LIVRABLES                                                                                                                                                                             |                                                  |                                      |
| Mise en place du programme de financement                                                                                                                                             |                                                  | Complété                             |
| Versement du soutien financier aux organismes                                                                                                                                         |                                                  | À venir                              |
| Dépôt d'un bilan du programme et de ses retombées                                                                                                                                     |                                                  | À venir                              |

#### Détails de mise en œuvre

Le nouveau Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle a été lancé en septembre 2022. Les organismes communautaires dont l'expertise et le savoir-faire en la matière sont reconnus avaient jusqu'au 21 octobre pour déposer leur demande d'aide financière. Au terme de l'exercice, 18 bénéficiaires seront sélectionnés pour l'année 2022-2023.

| MESURE N° 11 – <i>EN COURS</i>                                                                          |               |                 | En réponse à la recommandation n° 14 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|--------------------------------------|
| Reconduire et bonifier le Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle. |               |                 |                                      |
| PORTEURS                                                                                                | COLLABORATEUR | BUDGET ATTRIBUÉ |                                      |
| MSP                                                                                                     | S. O.         | 6 000 000 \$    |                                      |

| <b>LIVRABLES</b>                                  |                 |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| Bonification du programme de financement          | <b>Complété</b> |
| Versement du soutien financier aux organismes     | <b>Complété</b> |
| Dépôt d'un bilan du programme et de ses retombées | <b>À venir</b>  |

### Détails de mise en œuvre

Le programme a été reconduit et bonifié. Une sollicitation de projets a eu lieu à l'automne 2021, permettant le financement de dix nouveaux projets. Les bénéficiaires du financement doivent déposer un bilan de leurs activités au MSP ainsi que leurs demandes de reconduction des projets pour l'année financière 2022-2023 avant le 31 mars 2023.

### Retombées

En 2021-2022, le programme a assuré le financement de 36 projets lancés par presque autant d'organismes (35) de partout sur le territoire.

| MESURE N° 12 – <i>EN COURS</i>                                                                               |               | En réponse à la recommandation n° 14 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------|
| Documenter et expérimenter la pratique d'intervention en matière d'exploitation sexuelle dans le cyberspace. |               |                                      |
| PORTEUR                                                                                                      | COLLABORATEUR | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MSP                                                                                                          | PIPQ          | 563 000 \$                           |
| LIVRABLES                                                                                                    |               |                                      |
| Recension des meilleures pratiques                                                                           |               | En cours                             |
| Réalisation d'un projet-pilote d'intervention Web                                                            |               | En cours                             |
| Production d'un guide d'implantation                                                                         |               | À venir                              |

### Détails de mise en œuvre

Conformément à l'entente établie avec le MSP, en avril 2022, l'équipe du PIPQ lançait le projet-pilote sur l'intervention en matière d'exploitation sexuelle dans le cyberspace. L'initiative permettra notamment d'explorer les stratégies et les outils numériques utilisés pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'exploitation sexuelle et intervenir auprès d'eux. Elle mènera aussi à l'identification des stratégies gagnantes et des meilleurs outils de prévention sur le Web, en plus de poser un regard éthique sur l'utilisation des technologies de l'information en contexte d'intervention.

L'organisme devra fournir un bilan des activités réalisées avant le 31 mars 2023.

**MESURE N° 13 – EN COURS**

En réponse à la recommandation n° 20

Bonifier le programme Prévention jeunesse pour y inclure un volet de soutien aux tables régionales de concertation en matière d'exploitation sexuelle.

| PORTEUR                                                  | COLLABORATEUR | BUDGET ATTRIBUÉ |
|----------------------------------------------------------|---------------|-----------------|
| MSP                                                      | S. O.         | 4 025 000 \$    |
| LIVRABLES                                                |               |                 |
| Bonification du programme de financement                 |               | <b>Complété</b> |
| Déploiement de 10 à 15 tables de concertation régionales |               | <b>En cours</b> |
| Constitution d'une table de coordination provinciale     |               | <b>À venir</b>  |
| Dépôt d'un bilan du programme et de ses retombées        |               | <b>À venir</b>  |

**Détails de mise en œuvre**

Le programme Prévention jeunesse comprend désormais un volet spécifique Table régionale de concertation en exploitation sexuelle. En 2021-2022, quatre nouvelles tables régionales de concertation ont été créées et financées. Une période de sollicitation ciblée aura lieu au printemps 2023 pour déterminer les nouveaux organismes qui seront financés en 2023-2024. Une table de coordination provinciale sera également mise en place d'ici le 31 mars 2023.

**Retombées**

Financement de huit tables régionales de concertation en exploitation sexuelle, dont quatre nouvelles : Saguenay, Montréal, Outaouais et Drummondville, et quatre déjà en fonction : Québec, Laval, Longueuil et Salaberry-de-Valleyfield.

**MESURE N° 14 – EN COURS**

En réponse à la recommandation n° 21

Clarifier les règles de partage et de communication de renseignements confidentiels entre les professionnels travaillant avec des jeunes bénéficiant de services de protection de la jeunesse pour mieux les protéger en situation de risque ou d'exploitation sexuelle.

| PORTEUR                                                                                                                                                                                                                       | COLLABORATEURS                           | BUDGET ATTRIBUÉ |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------|
| MSSS                                                                                                                                                                                                                          | MJQ<br>MSP<br>MEQ<br>DPCP<br>MFA<br>MESQ | Autofinancé     |
| <b>LIVRABLES</b>                                                                                                                                                                                                              |                                          |                 |
| Révision de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de maltraitance et de négligence grave                                                                                                   |                                          | <b>Complété</b> |
| Élaboration d'un guide de pratiques sur le partage et la communication de renseignements confidentiels entre les ressources professionnelles travaillant avec des jeunes bénéficiant de services de protection de la jeunesse |                                          | <b>Complété</b> |
| Diffusion d'un guide de pratique sur le partage et la communication de renseignements confidentiels entre les ressources professionnelles travaillant avec des jeunes bénéficiant de services de protection de la jeunesse    |                                          | <b>Complété</b> |

**Détails de mise en œuvre**

La version renouvelée de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave est entrée en vigueur à l'automne 2021. Un guide de pratiques appuyant l'Entente multisectorielle a également été diffusé en avril 2022. Ce guide oriente les intervenants et intervenantes des services de protection de la jeunesse et leurs partenaires quant au cadre juridique, aux situations visées, à la procédure d'intervention sociojudiciaire, aux contextes particuliers et au suivi de l'application de l'Entente.

Au courant des prochaines années, cette mesure donnera également lieu à la tenue d'activités de sensibilisation et à la distribution d'outils d'appropriation.

**Retombées**

L'Entente revisitée met en exergue les règles concernant la communication de renseignements confidentiels entre les ressources professionnelles travaillant auprès de jeunes bénéficiant de services de protection de la jeunesse. Cette mise à jour permet de mieux protéger les personnes mineures en situation de risque ou d'exploitation sexuelle.

| MESURE N° 15 – EN COURS                                                                                                                                                                                                                                                            |                   | En réponse à la recommandation n° 22 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Poursuivre, bonifier et adapter la formation de formateurs <i>Prévention et intervention en exploitation sexuelle</i> du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) pour les intervenantes et les intervenants spécialisés. |                   |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                            | COLLABORATEURS    | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MSP                                                                                                                                                                                                                                                                                | CIUSSS-CN<br>IUJD | 200 000 \$                           |
| LIVRABLES                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |                                      |
| Bonification des contenus de formation                                                                                                                                                                                                                                             |                   | En cours                             |
| Diffusion des formations bonifiées                                                                                                                                                                                                                                                 |                   | En cours                             |
| Tenue de rencontres de communauté de pratiques                                                                                                                                                                                                                                     |                   | À venir                              |

#### Détails de mise en œuvre

Les experts et expertes de contenus du CIUSSS-CN ont entrepris leurs travaux afin de bonifier la formation des formateurs et formatrices intitulée *Prévention et intervention en exploitation sexuelle*. Trois nouvelles cohortes entreprendront la formation d'ici le printemps 2023.

| MESURE N° 16 – EN COURS                                                                                                                                                                                                                                             |                                                          | En réponse à la recommandation n° 22 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Sensibiliser les intervenantes et les intervenants susceptibles d'être en contact avec des mineurs victimes d'exploitation sexuelle à l'importance de la détection, du référencement et du signalement en vertu de la <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i> . |                                                          |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                                                                                                                                             | COLLABORATEURS                                           | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MSP                                                                                                                                                                                                                                                                 | MEQ<br>MESQ<br>MIFI<br>SRPNI<br>MSSS<br>CIUSS-CN<br>IUJD | 300 000 \$                           |
| LIVRABLES                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                          |                                      |
| Production de capsules de formation                                                                                                                                                                                                                                 |                                                          | En cours                             |
| Diffusion de capsules de formation                                                                                                                                                                                                                                  |                                                          | À venir                              |

### Détails de mise en œuvre

Les experts et expertes de contenus du CIUSSS-CN ont amorcé le développement de produits de formation adaptés aux différents intervenants ou intervenantes susceptibles d'être en contact avec des mineurs victimes d'exploitation sexuelle. Ce travail se poursuivra au cours des prochains mois. Une interface Web rendant accessibles différents produits de transfert de connaissances, dont des capsules vidéo, sera également déployée en 2023-2024, comme prévu au plan de mise en œuvre de cette mesure.

| MESURE N° 17– EN COURS                                                                                                                                                                                                                                     |                                                          | En réponse à la recommandation n° 22 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Offrir une formation initiale et une formation de perfectionnement sur l'intervention auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle à l'intention des policières et des policiers ainsi que des agentes et des agents des services correctionnels. |                                                          |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                                                                                                                                    | COLLABORATEURS                                           | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MSP                                                                                                                                                                                                                                                        | ENPQ<br>EILP<br>CAVAC<br>Réseau d'enseignement collégial | 1 352 757 \$                         |
| LIVRABLES                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                          |                                      |
| Production de capsules de formation (6)                                                                                                                                                                                                                    |                                                          | En cours                             |
| Diffusion de capsules de formation                                                                                                                                                                                                                         |                                                          | À venir                              |

### Détails de mise en œuvre

Au 30 septembre 2022, l'ENPQ en était à la phase de planification du projet, soit la constitution de l'équipe responsable de la prise de besoins et du développement des contenus de formation. La recension des besoins est prévue pour octobre. Selon l'échéancier établi pour cette mesure, des contenus, prenant la forme de capsules virtuelles de formation, seront diffusés sur une base bisannuelle pour la période de 2023-2024 à 2025-2026. Le mode de diffusion choisi permettra de joindre un plus grand nombre d'intervenants et d'intervenantes (policiers et policières, agents ou agentes des services correctionnels, procureurs ou procureures) partout au Québec.

**MESURE N° 18 – À RÉALISER**

En réponse à la recommandation n° 23

Tenir une journée d'actualisation des connaissances sur l'accompagnement des personnes victimes d'exploitation sexuelle dans le processus judiciaire à l'intention des policières et des policiers de même que pour les procureurs et procureures.

| PORTEUR                                                                       | COLLABORATEURS                               | BUDGET ATTRIBUÉ |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------|
| MSP                                                                           | ENPQ<br>MJQ<br>MSSS<br>DPCP<br>EILP<br>CAVAC | 68 466 \$       |
| <b>LIVRABLE</b>                                                               |                                              |                 |
| Planification et organisation d'une journée d'actualisation des connaissances |                                              | <b>À venir</b>  |

**Détails de mise en œuvre**

En format numérique et destinée aux policières, aux policiers ainsi qu'aux procureurs et aux procureures, la tenue d'une journée d'actualisation des connaissances par l'ENPQ est prévue pour l'année 2024-2025. Sa planification devrait débuter à l'automne 2023, comme prévu au plan de mise en œuvre de cette mesure.

**MESURE N° 19 – EN COURS**

En réponse à la recommandation n° 22

Rendre accessible une formation sur l'exploitation sexuelle des mineurs aux membres de la magistrature qui officient à la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

| PORTEUR                                                                                                            | COLLABORATEURS                               | BUDGET ATTRIBUÉ |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------|
| MJQ                                                                                                                | Cour du Québec<br>Conseil de la magistrature | Autofinancé     |
| <b>LIVRABLES</b>                                                                                                   |                                              |                 |
| Développement d'une formation sur l'exploitation sexuelle des mineurs à l'intention des membres de la magistrature |                                              | <b>En cours</b> |
| Diffusion de la formation sur l'exploitation sexuelle des mineurs auprès des membres de la magistrature            |                                              | <b>À venir</b>  |

### Détails de mise en œuvre

La *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale* est entrée en vigueur le 30 novembre 2021. Celle-ci confie au Conseil de la magistrature la responsabilité d'établir un programme de perfectionnement sur les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale.

| MESURE N° 20 – EN COURS                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                 | En réponse à la recommandation n° 22 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Développer et diffuser une formation visant les étudiantes et les étudiants de programmes d'enseignement supérieur menant à des corps d'emploi et à des professions liés à des dossiers d'exploitation sexuelle.                                               |                                                                                                                                                                                                                                 |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                                                                                                                                        | COLLABORATEURS                                                                                                                                                                                                                  | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MESQ                                                                                                                                                                                                                                                           | MEQ<br>ACPS<br>BCI<br>UEQ<br>Fédération des cégeps<br>FECQ<br>CSMOESAC<br>RQCALACS<br>Réseau des CAVAC<br>Chaire de recherche du Canada sur le placement et la réadaptation des adolescentes et des jeunes femmes en difficulté | 350 000 \$                           |
| LIVRABLES                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                 |                                      |
| Développement d'une formation sur l'exploitation sexuelle pour les étudiantes et les étudiants de programmes d'enseignement supérieur menant à des corps d'emploi et à des professions susceptibles d'être impliqués dans les dossiers d'exploitation sexuelle |                                                                                                                                                                                                                                 | En cours                             |
| Diffusion d'une formation sur l'exploitation sexuelle auprès des étudiantes et des étudiants de programmes d'enseignement supérieur menant à des corps d'emploi et à des professions liés à des dossiers d'exploitation sexuelle                               |                                                                                                                                                                                                                                 | À venir                              |
| Publication de lignes directrices                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                 | À venir                              |

### Détails de mise en œuvre

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MESQ) a conclu une entente de service avec la Chaire de recherche du Canada sur le placement et la réadaptation des adolescentes et des jeunes femmes en difficulté de l'Université de Sherbrooke pour le développement et la diffusion de la formation souhaitée.

Au terme de ce projet, du contenu de formation Web aura été développé et diffusé aux étudiantes et aux étudiants de programmes d'enseignement supérieur menant à des corps d'emploi et à des professions liés à des dossiers d'exploitation sexuelle des mineurs.

| MESURE N° 21 – <i>EN COURS</i>                                                                                                                                          |                                              | En réponse aux recommandations n <sup>os</sup> 24 et 32 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Mettre en place un programme de formation pour outiller l'industrie hôtelière et celle du transport de personnes dans leur rôle relativement à l'exploitation sexuelle. |                                              |                                                         |
| PORTEUR                                                                                                                                                                 | COLLABORATEURS                               | BUDGET ATTRIBUÉ                                         |
| SCF                                                                                                                                                                     | MTO<br>MSP<br>SQ<br>Le Phare des AffranchiEs | 450 000 \$                                              |
| LIVRABLES                                                                                                                                                               |                                              |                                                         |
| Adaptation et bonification en continu des contenus de formation (3)                                                                                                     |                                              | En cours                                                |
| Adaptation et bonification en continu des troussees d'outils (3)                                                                                                        |                                              | En cours                                                |
| Tenue de séances d'information et de recrutement                                                                                                                        |                                              | En cours                                                |
| Développement d'une certification ou d'un programme de reconnaissance                                                                                                   |                                              | À venir                                                 |

### Détails de mise en œuvre

Depuis 2018, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) finance le développement du projet Lueur de l'organisme Le Phare des AffranchiEs, qui vise à outiller et à soutenir le personnel des milieux hôtelier et du transport de personnes en matière d'exploitation sexuelle. À la faveur d'une entente conclue en 2022, ce programme est en cours de consolidation et sera offert sur l'ensemble du territoire québécois. Au printemps 2023, le développement d'un programme et d'un sceau de reconnaissance sera amorcé. Ils seront par la suite proposés aux entreprises des milieux hôtelier et du transport de personnes.

**MESURE N° 22 – EN COURS**

En réponse à la recommandation n° 27

Outiller les promoteurs de festivals et d'événements touristiques pour susciter leur engagement quant à la prévention de l'exploitation sexuelle.

| PORTEUR                                                                                                                    | COLLABORATEURS                                                                  | BUDGET ATTRIBUÉ |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| MTO                                                                                                                        | SCF<br>MRIF<br>Le Phare des AffranchiEs<br>Festivals et événements touristiques | 250 000 \$      |
| <b>LIVRABLES</b>                                                                                                           |                                                                                 |                 |
| Modification du formulaire <i>Aide financière aux festivals et aux événements touristiques</i>                             |                                                                                 | <b>En cours</b> |
| Portrait du niveau de connaissance de la problématique chez les promoteurs                                                 |                                                                                 | <b>En cours</b> |
| Développement d'outils de sensibilisation et d'une formation pour les promoteurs de festivals et d'événements touristiques |                                                                                 | <b>En cours</b> |
| Diffusion d'outils de sensibilisation et d'une formation auprès des promoteurs de festivals et d'événements touristiques   |                                                                                 | <b>À venir</b>  |

**Détails de mise en œuvre**

Une entente a été signée en mars 2022 avec l'organisme Le Phare des AffranchiEs pour étendre son programme Lueur aux festivals et aux événements touristiques. Depuis, un questionnaire a été élaboré et envoyé aux entreprises ou aux organisations du secteur des festivals et des événements. Les réponses à ce questionnaire serviront à élaborer une formation et des outils adaptés. Parallèlement, le ministère du Tourisme (MTO) travaille à la prochaine mouture de son programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques. Des ajustements seront effectués pour le prochain appel de projets. Des questions portant sur la problématique de l'exploitation sexuelle des mineurs ont été rédigées, et seront notamment incluses dans le formulaire d'aide financière pour mesurer le niveau de connaissance de la problématique par les promoteurs.

## EN MATIÈRE DE RÉPRESSION

### *Envoyer un signal clair aux consommateurs de services sexuels*

Le quatrième axe d'intervention a pour objectif d'accroître les ressources humaines et financières mises à la disposition des acteurs chargés de la répression des activités en lien avec l'exploitation sexuelle. À terme, il vise à démasquer les proxénètes, à responsabiliser les consommateurs de services sexuels et à diminuer la demande pour l'achat de services de cette nature.

| MESURE N° 23 – EN COURS                                                                                                                                                                                    |                | En réponse aux recommandations n <sup>os</sup> 28, 29, 30, 34 et 35 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------|
| Effectuer des représentations auprès du gouvernement fédéral en vue d'apporter des modifications au <i>Code criminel</i> pour faciliter les enquêtes et les poursuites en matière d'exploitation sexuelle. |                |                                                                     |
| PORTEURS                                                                                                                                                                                                   | COLLABORATEURS | BUDGET ATTRIBUÉ                                                     |
| MSP                                                                                                                                                                                                        | DPCP           | Autofinancé                                                         |
| MJQ                                                                                                                                                                                                        | SQ             |                                                                     |
| LIVRABLES                                                                                                                                                                                                  |                |                                                                     |
| Réalisation d'une analyse de faisabilité interministérielle                                                                                                                                                |                | En cours                                                            |
| Dépôt de recommandations aux autorités fédérales, provinciales et territoriales                                                                                                                            |                | À venir                                                             |

#### Détails de mise en œuvre

Le gouvernement fédéral a été sensibilisé aux quatre recommandations de la CSESM portant sur de possibles modifications du *Code criminel*. Depuis, deux groupes de travail fédéraux, provinciaux et territoriaux analysent leur faisabilité. Les résultats de cette analyse seront partagés avec les autorités fédérales, provinciales et territoriales concernées en 2023.

| MESURE N° 24 – EN COURS                                                                                                                                                                                     |                                         |                 | En réponse à la recommandation n° 36 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| Documenter l'encadrement de l'industrie du sexe par le milieu municipal afin de proposer des pistes de solution pour contribuer à un meilleur contrôle des activités qui ont cours dans ces établissements. |                                         |                 |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                                                                                     | COLLABORATEURS                          | BUDGET ATTRIBUÉ |                                      |
| MAMH                                                                                                                                                                                                        | MSP<br>MJQ<br>DPCP<br>SCF<br>UMQ<br>FQM | 75 000 \$       |                                      |

| <b>LIVRABLES</b>                |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| Rapport de recherche            | <b>En cours</b> |
| Recommandations au gouvernement | <b>À venir</b>  |

### Détails de mise en œuvre

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a élaboré un devis de recherche à l'intention des mandataires susceptibles d'être intéressés à documenter la question de la réglementation municipale liée à l'industrie du sexe. Le mandat qui y est décrit se partage en deux phases. La première consiste à réaliser un sondage sur la réglementation municipale existante en lien avec l'industrie du sexe. La seconde, plus qualitative, repose sur la réalisation d'entretiens avec certaines des municipalités ayant participé au sondage pour documenter particulièrement la manière dont sont menées les inspections sur la conformité des usages exercés et d'identifier les défis auxquels elles sont confrontées en matière de contrôle réglementaire.

Les démarches pour confirmer le mandataire sont en cours et un contrat devrait être signé sous peu.

| <b>MESURE N° 25 – EN COURS</b>                                                                        |                                                   | En réponse aux recommandations n <sup>os</sup> 37, 40 et 42 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Bonifier les ressources humaines et financières de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme. |                                                   |                                                             |
| <b>PORTEUR</b>                                                                                        | <b>COLLABORATEURS</b>                             | <b>BUDGET ATTRIBUÉ</b>                                      |
| MSP                                                                                                   | DPCP<br>SQ<br>SPVM<br>SPVQ<br>SPL<br>SPAL<br>SPVG | 79 224 900 \$                                               |
| <b>LIVRABLES</b>                                                                                      |                                                   |                                                             |
| Déploiement de ressources supplémentaires (77)                                                        |                                                   | <b>En cours</b>                                             |
| Réalisation d'enquêtes sur les réseaux de proxénètes et de traite des personnes                       |                                                   | <b>En cours</b>                                             |
| Déploiement d'activités de vigie des réseaux sociaux                                                  |                                                   | <b>En cours</b>                                             |
| Réalisation d'opérations clients                                                                      |                                                   | <b>En cours</b>                                             |
| Dépôt d'un bilan annuel des opérations                                                                |                                                   | <b>Complété</b>                                             |

### Détails de mise en œuvre

Au cours de la dernière année, l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) a bénéficié de l'ajout de 59 ressources, ce qui porte son effectif à 79 personnes au total. Des enquêtes visant des proxénètes et des opérations clients ont été effectuées par les équipes en place et menées à plusieurs arrestations, comme en témoignent les retombées présentées ci-dessous. Dans une optique de sensibilisation, les agentes de concertation de l'EILP ont par ailleurs poursuivi la collaboration établie avec les 19 personnes engagées dans le programme Les Survivantes. Ces dernières assistent les agentes lors de rencontres avec les personnes victimes, leurs proches ou les intervenants et intervenantes du milieu.

La prochaine année donnera lieu à la réalisation d'opérations de détection provinciales et d'opérations clients dans différentes villes. En matière de sensibilisation, le déploiement du programme Les Survivantes se poursuivra à l'échelle provinciale. Un volet autochtone y sera également ajouté. En complément de ce programme, divers outils de prévention seront développés et distribués auprès des différentes clientèles.

### Retombées

Au 30 septembre 2022, l'EILP avait :

- pris en charge 177 dossiers d'enquête;
- réalisé 47 perquisitions;
- procédé à 100 arrestations.

Elle avait également :

- réalisé quatre opérations clients;
- procédé à l'arrestation de 27 individus dans le cadre de ces opérations.

Les agentes de concertation qui coordonnent le programme Les Survivantes et les membres de l'EILP avaient en outre sensibilisé 1 891 intervenants et intervenantes du milieu. Dans la foulée, cinq conférences effectuées auprès d'intervenants et d'intervenantes en milieu autochtone ont permis de sensibiliser 141 personnes.

Créer une équipe intégrée de lutte contre la production et la distribution de pornographie juvénile.

| PORTEUR                                                                                            | COLLABORATEURS                                    | BUDGET ATTRIBUÉ |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------|
| MSP                                                                                                | DPCP<br>SQ<br>SPVM<br>SPVQ<br>SPL<br>SPAL<br>SPVG | 12 575 300 \$   |
| <b>LIVRABLES</b>                                                                                   |                                                   |                 |
| Déploiement de ressources supplémentaires (17)                                                     |                                                   | <b>Complété</b> |
| Réalisation d'enquêtes sur les activités de production et de distribution de pornographie juvénile |                                                   | <b>En cours</b> |
| Dépôt d'un bilan annuel des opérations                                                             |                                                   | <b>Complété</b> |

### Détails de mise en œuvre

Les ressources supplémentaires nécessaires à la concrétisation de la mesure ont été déployées. Des enquêtes sur les activités de production et de distribution de pornographie juvénile ont été effectuées. Ces dernières ont mené à des arrestations et à des accusations. Un premier bilan annuel a aussi été déposé au MSP comme prévu.

### Retombées

Au 30 septembre 2022, l'EILP-J avait effectué :

- 83 perquisitions;
- 71 arrestations.
- À elles seules, les opérations RAYER et RECOIN ont mené à 31 arrestations.
- Parmi les arrestations effectuées, huit concernaient des prévenus ayant des antécédents liés à la pornographie juvénile, à des contacts sexuels ou à des agressions sexuelles à l'égard des enfants, et un d'entre eux était inscrit comme délinquant à haut risque de récidive.
- Des millions de fichiers de pornographie juvénile ont été saisis lors des opérations policières effectuées.
- À la suite de ces opérations, des accusations ont été portées à l'endroit de 30 individus impliqués dans 34 dossiers judiciaires.

**MESURE N° 27 – EN COURS**En réponse aux recommandations n<sup>os</sup> 22, 38, 39 et 40

Bonifier les ressources humaines et financières du Directeur des poursuites criminelles et pénales en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle.

| PORTEUR                                                     | COLLABORATEUR | BUDGET ATTRIBUÉ |
|-------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|
| DPCP                                                        | S. O.         | 8 064 900 \$    |
| <b>LIVRABLES</b>                                            |               |                 |
| Déploiement de ressources supplémentaires (10)              |               | <b>En cours</b> |
| Proposition de formations aux procureurs et aux procureures |               | <b>En cours</b> |

**Détails de mise en œuvre**

Au 30 septembre 2022, les huit postes prévus pour la première année de mise en œuvre du plan d'action avaient été pourvus. Parmi ceux-ci, un procureur a été désigné pour agir à titre de coordonnateur provincial en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle et la marchandisation des services sexuels. Ses responsabilités consistent notamment à assurer la coordination des poursuites et des procureurs et procureures répondants, en développant et en diffusant des outils et la documentation utiles à ces derniers ainsi qu'en veillant à la transmission de l'expertise et de l'information pertinentes.

Ce poste s'ajoute à celui de coordonnatrice provinciale du Comité de concertation en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, dont les responsabilités sont similaires. Les deux coordonnateurs contribuent en effet à assurer une diffusion de l'information et de la formation aux partenaires, notamment aux policiers et policières qui travaillent dans ce type de dossiers.

Plus de 40 procureurs aux poursuites criminelles et pénales ont par ailleurs été formés en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle et de marchandisation des services sexuels au courant de la dernière année.

Les formations se poursuivront en 2023-2024. C'est également au cours de cette période que les deux postes restants seront pourvus.

## EN MATIÈRE DE RECONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION

### *Briser le cycle de l'exploitation*

Le cinquième axe d'intervention a pour objectif de faciliter le parcours des personnes victimes dans le système judiciaire et de mieux les soutenir dans leurs efforts de reconstruction. Il vise également à identifier les mécanismes susceptibles de réduire les obstacles auxquels elles sont confrontées à leur sortie des milieux de prostitution.

| MESURE N° 28 – EN COURS                                                                                                                                                      |                                                                                                                          | En réponse aux recommandations n <sup>os</sup> 40 et 45 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Mettre en place une équipe spécialisée en accompagnement des personnes victimes d'exploitation sexuelle au sein du Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels. |                                                                                                                          |                                                         |
| PORTEUR                                                                                                                                                                      | COLLABORATEURS                                                                                                           | BUDGET ATTRIBUÉ                                         |
| MJQ                                                                                                                                                                          | MSP<br>MSSS<br>Réseau des CAVAC<br>Groupes de la société civile et organismes communautaires œuvrant auprès des victimes | 2 654 490 \$                                            |
| LIVRABLES                                                                                                                                                                    |                                                                                                                          |                                                         |
| Déploiement de services d'accompagnement                                                                                                                                     |                                                                                                                          | En cours                                                |
| Développement d'outils d'intervention                                                                                                                                        |                                                                                                                          | En cours                                                |
| Élaboration et diffusion d'une formation pour le réseau des CAVAC                                                                                                            |                                                                                                                          | À venir                                                 |
| Définition des modalités de collaboration avec l'EILP                                                                                                                        |                                                                                                                          | En cours                                                |

### Détails de mise en œuvre

Les ressources requises pour offrir les services d'accompagnement ont été embauchées. Au 30 septembre 2022, l'essentiel des efforts était consacré à l'accueil des nouveaux membres de l'équipe pour qu'ils soient formés et qu'ils prennent connaissance de la problématique, des services en place et des différents enjeux. Le développement d'outils d'intervention adaptés était également en cours, tout comme l'identification des modalités de collaboration avec l'EILP. Les premiers contacts avec la clientèle ont aussi été effectués.

La prochaine étape consistera à ajuster les pratiques, à travailler au développement d'une formation à l'intention du Réseau des CAVAC et à la diffuser.

Développer des critères pour l'orientation des victimes vers un programme de mesures de rechange en lien avec les infractions qu'elles auraient pu commettre en contexte d'exploitation sexuelle.

| PORTEUR                                     | COLLABORATEURS                          | BUDGET ATTRIBUÉ |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------|
| MJQ                                         | MSP<br>DPCP<br>MSSS<br>Maison de Marthe | Autofinancé     |
| <b>LIVRABLES</b>                            |                                         |                 |
| Documentation de la problématique           |                                         | <b>Complété</b> |
| Élaboration d'orientations et de directives |                                         | <b>Complété</b> |

### Détails de mise en œuvre

Une proposition de programme de mesures de rechange général et de programme de mesures de rechange pour les adultes en milieu autochtone révisé a été faite aux autorités du MJQ, pour que soit ajoutée l'exploitation sexuelle dans les « facteurs à considérer par le poursuivant » lorsqu'il évalue la possibilité d'orienter une personne.

Le programme révisé fera l'objet d'une analyse par les autorités du MJQ avant d'être mis en œuvre.

Pour sa part, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a modifié sa directive sur le traitement non judiciaire de certaines infractions criminelles commises par des adultes (NOJ-1). Dorénavant, « [...] le fait que l'infraction ait été commise par un contrevenant victime d'exploitation sexuelle (notamment en lien avec la marchandisation des activités sexuelles ou, plus spécifiquement, le proxénétisme) [...] » figure parmi les facteurs d'appréciation à prendre en compte par les procureurs. Il a également modifié sa directive ACC-3. Cette modification fait en sorte que « [...] les circonstances particulières entourant la commission de l'infraction (ex. : préméditation, infraction commise dans un contexte d'exploitation sexuelle (notamment de marchandisation des activités sexuelles ou, plus spécifiquement, de proxénétisme) [...] » doivent être prises en compte par les procureurs lorsqu'ils analysent l'opportunité d'engager une poursuite au regard de l'intérêt public.

| MESURE N° 30 – EN COURS                                                                                                                                                               |                | En réponse à la recommandation n° 45 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------|
| Favoriser la participation des personnes victimes d'exploitation sexuelle dans le processus judiciaire, notamment celles d'âge mineur, par des mesures de facilitation du témoignage. |                |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                                                               | COLLABORATEURS | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MJQ                                                                                                                                                                                   | DPCP<br>CAVAC  | 1 245 880 \$                         |
| LIVRABLES                                                                                                                                                                             |                |                                      |
| Installation d'appareils visiomobiles de téléprésence et déploiement d'ordinateurs dans les palais de justice                                                                         |                | En cours                             |
| Réaménagement des salles des personnes victimes                                                                                                                                       |                | En cours                             |
| Offre de mesures physiques de protection                                                                                                                                              |                | En cours                             |

#### Détails de mise en œuvre

L'ensemble des livrables prévus en lien avec cette mesure sont en cours d'actualisation et visibles sur le terrain. De fait, 44 palais de justice ont vu des mesures de facilitation du témoignage être implantées par l'ajout d'ordinateurs portables ou l'amélioration d'au moins un local pour le soutien aux personnes victimes (16 établissements). D'autres pourraient s'ajouter à la liste. Le MJQ poursuit en effet son analyse des différents palais de justice pour déterminer les endroits pouvant bénéficier de modifications et de bonifications.

| MESURE N° 31 – <i>EN COURS</i>                                                                                                                                                     |                                                           |                 | En réponse à la recommandation n° 49 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| Mettre en place un comité interministériel visant à proposer des solutions concrètes pour réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et soutenir la réinsertion sociale. |                                                           |                 |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                                                            | COLLABORATEURS                                            | BUDGET ATTRIBUÉ |                                      |
| SCF                                                                                                                                                                                | MESS<br>MEQ<br>MAMH<br>MSSS<br>MSP<br>SRPNI<br>MJQ<br>SHQ | Autofinancé     |                                      |

| <b>LIVRABLES</b>                                                                                                                                                   |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Constitution d'un comité interministériel                                                                                                                          | <b>Complété</b> |
| Analyse des mesures et des initiatives visant à réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et à soutenir le cheminement vers la réinsertion sociale      | <b>En cours</b> |
| Proposition de mesure(s) et d'initiative(s) visant à réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et à soutenir le cheminement vers la réinsertion sociale | <b>À venir</b>  |

### Détails de mise en œuvre

Le comité interministériel visant à proposer des solutions concrètes pour réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et soutenir la réinsertion sociale a été créé et a tenu une première réunion au printemps 2022.

Un premier chantier de travail sur le thème du soutien au revenu et de l'accès aux services des personnes en sortie de prostitution a été identifié et est amorcé. Une rencontre avec des organismes partenaires experts a également été tenue pour mieux cerner les besoins des femmes en situation de sortie.

Précisons par ailleurs que ces travaux sont d'ordre exploratoire et ne garantissent pas la mise en place d'un programme.

| <b>MESURE N° 32 – EN COURS</b>                                                                                                       |                      | En réponse à la recommandation n° 56 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|
| Rendre disponible un nouveau service de clavardage 24 h/24, 7 j/7 par l'entremise de la ligne-ressource Info-aide violence sexuelle. |                      |                                      |
| <b>PORTEUR</b>                                                                                                                       | <b>COLLABORATEUR</b> | <b>BUDGET ATTRIBUÉ</b>               |
| MJQ                                                                                                                                  | CVASM                | 755 000 \$                           |
| <b>LIVRABLE</b>                                                                                                                      |                      |                                      |
| Déploiement d'un système de clavardage 24 h/24, 7 j/7                                                                                |                      | <b>En cours</b>                      |

### Détails de mise en œuvre

Le ministre de la Justice a confié au CVASM, responsable de la ligne Info-aide violence sexuelle, le mandat de mettre en place un service de clavardage, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour les personnes victimes de violence sexuelle. Une agente de projet a été embauchée pour piloter ce dossier. Des travaux sont en cours pour identifier les meilleures pratiques, les expériences existantes et les adaptations nécessaires aux clientèles victimes d'exploitation sexuelle.

Les prochaines étapes consisteront notamment à identifier de potentielles plateformes de clavardage et à demander des soumissions en vue du déploiement. Les pratiques ayant cours au sein de l'équipe de la ligne Info-aide violence sexuelle seront aussi revues pour que l'on s'assure de bien répondre aux demandes reçues par clavardage.

| MESURE N° 33 – <i>EN COURS</i>                                                                                                                                         |                                                                                   | En réponse à la recommandation n° 46 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Créer un programme unique au Québec de mesures de rechange axé sur l'intervention et la sensibilisation visant à diminuer la demande pour l'achat de services sexuels. |                                                                                   |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                                                | COLLABORATEURS                                                                    | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MJQ                                                                                                                                                                    | DPCP<br>MSP<br>MSSS<br>SPAL<br>La CLES<br>Le Phare des AffranchiEs<br>Équijustice | 5 090 000 \$                         |
| LIVRABLES                                                                                                                                                              |                                                                                   |                                      |
| Développement et mise en disponibilité d'un programme volontaire de déjudiciarisation pour adultes (Programme C <sup>3</sup> ESSES)                                    |                                                                                   | Complété                             |
| Développement d'outils de conscientisation, de responsabilisation et de sensibilisation                                                                                |                                                                                   | En cours                             |
| Dépôt d'un rapport d'évaluation du programme                                                                                                                           |                                                                                   | En cours                             |

### Détails de mise en œuvre

Le programme volontaire de déjudiciarisation pour adultes (Programme C<sup>3</sup>ESSES) a été élaboré et autorisé par le ministre de la Justice en 2022. Un premier projet-pilote a été amorcé en avril 2022 à Longueuil en collaboration avec le SPAL et suit son cours depuis. Un contrat de recherche a également été octroyé à un chercheur de l'Université de Montréal pour mesurer les effets du programme.

Il est impossible pour une personne arrêtée pour l'obtention de services sexuels d'une personne mineure d'intégrer le programme. Les seules personnes qui sont susceptibles d'en bénéficier sont celles qui sont arrêtées dans le cadre d'une opération policière pour avoir tenté d'obtenir des services sexuels d'une personne majeure.

Au surplus, le programme prévoit que l'accusé pourrait se voir refuser l'accès au programme s'il a une « condamnation antérieure pour une infraction constituant un mauvais traitement envers une femme ou une personne s'identifiant comme femme, ou contre une victime mineure ».

## Retombées

Les premières arrestations dans le cadre du programme ont eu lieu en mai 2022 et la première journée de conscientisation s'est tenue en septembre dernier. Les accusés ont entrepris leur suivi psychosocial individuel. Le retour à la cour est prévu au mois de décembre 2022.

## Mesure additionnelle

### Attribution d'une aide financière au projet Sphères

En juin 2022, le MSP annonçait l'octroi d'une aide financière de 880 000 \$ au projet Sphères. Géré par l'Institut universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, ce projet met à contribution six partenaires communautaires et institutionnels de la région montréalaise. Il permet d'offrir des services personnalisés d'accompagnement aux personnes victimes d'exploitation sexuelle âgées de 12 à 24 ans et a pour objectif de les amener à répondre à leurs besoins autrement que par la marchandisation de services sexuels. Il travaille aussi à réduire les conséquences que la marchandisation peut avoir pour elles, sur les plans tant physique et psychologique que relationnel, social et judiciaire. À terme, il vise l'élaboration de projets de vie stimulants et l'amélioration de la santé et du bien-être généraux des jeunes participants.

L'aide financière accordée a permis d'assurer la pérennité de l'initiative, en plus d'éviter une rupture de services à court terme. Elle permettra aussi que l'expertise développée soit partagée auprès d'autres régions qui souhaitent mettre en place un projet semblable.

## MESURES SPÉCIFIQUES AUX PREMIÈRES NATIONS ET AUX INUIT

### *Par et pour les Premiers peuples*

Le plan d'action prend en considération les besoins et les réalités particulières des Premiers peuples lors de la mise en œuvre des différentes mesures. Parmi les actions d'intérêt général, six font notamment l'objet de mesures d'adaptation et de sécurisation culturelle (nos 8, 9, 15, 16, 21 et 28). Des modalités visant à accroître l'accessibilité aux services pour les Premières Nations et les Inuit sont aussi intégrées à huit mesures prévues dans le plan d'action (nos 10, 11, 17, 18, 29, 30, 31 et 33).

Quatre mesures autonomes ont par ailleurs été intégrées au plan. Elles font écho aux besoins et aux réalités spécifiques aux Premiers peuples en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

| MESURE A1 – EN COURS                                                                                          |                                 | En réponse à la recommandation n° 8                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Mener des activités de sensibilisation destinées spécialement aux membres des Premières Nations et aux Inuit. |                                 |                                                                             |
| PORTEURS                                                                                                      | COLLABORATEURS                  | BUDGET ATTRIBUÉ                                                             |
| MSP<br>SCF                                                                                                    | MO partenaires du plan d'action | 2 903 063 \$ partagés pour les mesures n <sup>os</sup> 3, 4, 5, 7, A1 et A2 |
| LIVRABLES                                                                                                     |                                 |                                                                             |
| Élaboration d'une campagne de sensibilisation                                                                 |                                 | En cours                                                                    |
| Déploiement des outils de sensibilisation élaborés                                                            |                                 | À venir                                                                     |

### Détails de mise en œuvre

Une première rencontre a eu lieu en janvier 2022 avec deux organisations autochtones en vue de recueillir leurs commentaires sur les concepts publicitaires de la campagne grand public et de voir si certains éléments pouvaient convenir à leurs clientèles. Une stratégie de communication spécifique à ce public a ensuite été élaborée et validée par les partenaires internes et externes. La prochaine campagne de sensibilisation sera donc destinée en priorité aux Premières Nations et aux Inuit. En parallèle, d'autres organisations autochtones ont été invitées à se joindre au comité et des démarches sont effectuées auprès du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI) et du Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG) pour s'inspirer des meilleures façons de faire pour atteindre ces clientèles.

| MESURE A2 – EN COURS                                                                                                                                        |                                 | En réponse à la recommandation n° 7                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Mener des actions de communication ciblées sur le phénomène de l'exploitation sexuelle s'adressant aux employeurs et aux travailleurs en régions éloignées. |                                 |                                                                             |
| PORTEUR                                                                                                                                                     | COLLABORATEURS                  | BUDGET ATTRIBUÉ                                                             |
| MSP                                                                                                                                                         | MO partenaires du plan d'action | 2 903 063 \$ partagés pour les mesures n <sup>os</sup> 3, 4, 5, 7, A1 et A2 |
| LIVRABLES                                                                                                                                                   |                                 |                                                                             |
| Élaboration d'une stratégie de communication                                                                                                                |                                 | En cours                                                                    |
| Production du matériel d'affichage                                                                                                                          |                                 | À venir                                                                     |
| Déploiement des actions de communications ciblées                                                                                                           |                                 | À venir                                                                     |

#### Détails de mise en œuvre

Cette mesure sera menée parallèlement aux activités de sensibilisation destinées aux Autochtones (mesure A1) puisqu'elles sont liées. Bien que les clientèles et les messages diffèrent, il importe d'enrayer à la fois l'offre et la demande pour les services sexuels de personnes mineures dans les communautés autochtones et les régions éloignées. La stratégie de communication est débutée et les actions seront déployées au cours de la prochaine année.

| MESURE A3 – EN COURS                                                                                |                                                                                                                              | En réponse à la recommandation n° 4 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Soutenir des projets de recherche portant sur l'exploitation sexuelle au Québec — volet autochtone. |                                                                                                                              |                                     |
| PORTEUR                                                                                             | COLLABORATEURS                                                                                                               | BUDGET ATTRIBUÉ                     |
| MSP                                                                                                 | MO partenaires du plan d'action<br>FRQSC<br>Milieu universitaire et de la recherche<br>Organisations du milieu communautaire | 450 000 \$                          |
| LIVRABLES                                                                                           |                                                                                                                              |                                     |
| Production de rapports de recherche                                                                 |                                                                                                                              | En cours                            |
| Réalisation d'activités de transfert de connaissances                                               |                                                                                                                              | À venir                             |

### Détails de mise en œuvre

L'entente entre le FRQSC et le MSP a été signée le 1<sup>er</sup> avril 2022. Les partenaires du plan d'action ont été invités à former un comité de planification et de suivi. Les travaux débutés en novembre 2022 permettront notamment de déterminer les thématiques de recherche prioritaires en ce qui a trait au volet autochtone de l'exploitation sexuelle des mineurs.

| MESURE A4 – À RÉALISER                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                       | En réponse à la recommandation n° 41 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Évaluer les moyens pour mieux outiller les services de police autochtones pour faire face aux enjeux liés à l'exploitation sexuelle des mineurs. |                                                                                                                                                                                                       |                                      |
| PORTEUR                                                                                                                                          | COLLABORATEURS                                                                                                                                                                                        | BUDGET ATTRIBUÉ                      |
| MSP                                                                                                                                              | DPCP<br>ENPQ<br>Communautés autochtones<br>Conseils de bande<br>Services policiers autochtones<br>ADPPNIQ<br>Organismes de santé communautaire<br>Organisations de la société civile autochtone<br>SQ | 40 000 \$                            |
| LIVRABLES                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                       |                                      |
| Production d'un rapport sur les besoins des CPA en matière d'exploitation sexuelle                                                               |                                                                                                                                                                                                       | À venir                              |
| Réalisation d'activités de diffusion                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                       | À venir                              |

### Détails de mise en œuvre

Les travaux préparatoires aux consultations auprès des corps de police autochtones et allochtones, des partenaires de santé communautaire ou de la société civile seront entamés au cours de l'hiver 2023. Cette démarche permettra de produire un rapport qui vise également à intégrer les résultats de recherche de la mesure A3 : « Soutenir des projets de recherche portant sur l'exploitation sexuelle au Québec — volet autochtone ».

## GRANDS CHANTIERS À VENIR

Comme en témoigne ce premier rapport de mise en œuvre, la majorité des mesures inscrites au plan d'action ont déjà fait l'objet de travaux. La prochaine année sera toutefois synonyme d'avancements majeurs en ce qui a trait à quatre des grands enjeux soulevés par la CSESM, à savoir :

- le développement des connaissances sur le phénomène;
- le financement des organismes œuvrant auprès des personnes victimes et de leurs proches;
- la particularité de la problématique et des interventions en contexte autochtone;
- les obstacles à la sortie de la prostitution et à la réinsertion sociale.

### Le développement des connaissances

La recherche et la formation sont au cœur de nombreuses mesures inscrites au plan d'action. Sauf exception, la dernière année a permis d'amorcer le travail et de franchir des étapes importantes en ce qui a trait à l'identification des ressources ou des organismes en mesure d'y contribuer et aux sujets devant faire l'objet d'études ou de transferts de connaissances. Conséquemment, l'année 2023-2024 sera celle du développement. C'est le cas notamment pour les formations destinées aux intervenantes et intervenants sociaux, aux agents ou agentes de service correctionnels, aux policiers et policières ainsi qu'aux procureurs et procureures ainsi qu'aux magistrats et magistrates de la Cour du Québec. Sans oublier les contenus destinés aux personnes victimes elles-mêmes ou à celles considérées à risque d'exploitation. Certains de ces publics cibles auront d'ailleurs été formés avant la fin de la prochaine année.

### Le financement des organismes œuvrant auprès des personnes victimes et de leurs proches

Dans son rapport, la CSESM a souligné l'importance du niveau de ressources financières mises à la disposition des organismes œuvrant auprès des personnes victimes et de leurs proches pour assurer le développement et la mise en place de services pérennes.

Trois mesures inscrites au plan d'action (nos 10, 11 et 13) offrent une réponse à cette préoccupation. Toutes ont franchi la première étape de mise en œuvre en 2022-2023. Deux ont d'ores et déjà permis que des sommes supplémentaires soient mises à la disposition des milieux d'intervention. L'année 2023-2024 sera marquée par un premier bilan des actions menées sur le terrain grâce à cet apport financier bonifié. Cette étape en sera une de reddition de comptes, mais aussi d'ajustements. En décidant d'accroître l'aide accordée aux organismes d'intervention, le gouvernement a de fait non seulement établi des cibles à atteindre, mais il s'est aussi engagé dans un processus d'amélioration continue des services offerts aux différentes clientèles dans le besoin. La prochaine année donnera également lieu au premier versement des sommes accordées dans le cadre du programme de soutien à la mission globale pour les organismes communautaires. Il s'agit d'une étape importante et très attendue par les milieux d'intervention.

## **Le phénomène d'exploitation sexuelle en contexte autochtone : problématique et interventions**

Conformément à la volonté exprimée par la CSESM, des mesures spécifiques aux Premières Nations et aux Inuit ont été inscrites au plan d'action. La prochaine année permettra des avancées notables pour chacune d'entre elles. Après avoir été élaborée de pair avec des représentants et représentantes autochtones, la campagne de sensibilisation à l'intention des Premiers peuples sera déployée au printemps 2023. Suivront également les actions de communication s'adressant aux entreprises et aux personnes travaillant dans les régions éloignées.

Les 12 prochains mois permettront en outre d'amorcer les travaux relatifs aux projets de recherche sur l'exploitation sexuelle en contexte autochtone et ceux portant sur les moyens à privilégier pour outiller les corps de police autochtones au regard des enjeux liés à l'exploitation sexuelle des mineurs. Ces projections sont en tout point alignées sur le calendrier de réalisation prévu dans le plan d'action. Dès le départ, il était en effet entendu que la première année serait consacrée à la prise de contact avec les représentants ou représentantes autochtones et aux consultations essentielles à la concrétisation de ces mesures.

## **Les obstacles à la sortie de la prostitution et à la réinsertion sociale**

Sortir du milieu de la prostitution est un processus difficile et complexe, tout comme le maintien à l'extérieur du milieu prostitutionnel. Les défis rencontrés sont nombreux, à commencer par l'obligation de répondre aux besoins de base : logement, nourriture, soins de santé, etc. Face à ce constat, la CSESM recommandait que des mesures soient prises pour soutenir les personnes désireuses de rompre leurs liens avec les milieux prostitutionnels. La mesure n° 31 du plan d'action répond à cette demande. La dernière année a permis de poser les bases essentielles à sa réalisation avec la création d'un comité interministériel responsable d'explorer les solutions concrètes à mettre en place pour réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et soutenir la réinsertion sociale. Les solutions recherchées étant de nature structurante, un nombre important de ministères et d'organismes partenaires seront mis à contribution. L'enjeu est de taille. Des enquêtes menées dans divers pays révèlent en effet que 89 % ou plus des femmes prostituées souhaitent quitter l'industrie du sexe. Plusieurs organismes québécois qui viennent en aide aux personnes prostituées confirment cette volonté dominante.

En terminant, il importe de rappeler que si des développements marqués sont attendus au cours des prochaines années au regard des chantiers précités, les efforts consacrés à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures inscrites au plan d'action demeureront soutenus. Impossible également de passer sous silence le déploiement d'un certain nombre d'autres mesures complémentaires prévues dans la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027. Coordonnée par le SCF, cette stratégie met également à contribution plusieurs ministères et organismes.

Ensemble, ces mesures permettront de faire un pas de plus en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle au Québec.

## CONCLUSION

L'exploitation sexuelle des mineurs est un problème complexe, aux ramifications multiples. Les mesures proposées pour y remédier nécessitent par conséquent la contribution de plusieurs intervenants et intervenantes. Milieux d'éducation, d'intervention, forces de l'ordre et acteurs du système judiciaire, tous sont appelés à s'y investir, aux côtés des représentants de la société civile et de la sphère économique.

Le plan d'action mis en œuvre depuis décembre 2021 reflète cet état de fait. Il propose également un déploiement en étapes, qui tient compte des ressources disponibles et des efforts requis pour mener à bien les mesures proposées.

Le bilan dressé au terme de la première année de mise en œuvre confirme la pertinence de ce choix. La planification des interventions sur un horizon de cinq ans, cohérente avec le statut de priorité nationale accordée à la problématique, fait en sorte que des avancées notables ont été réalisées à l'égard des différentes mesures. Cette approche plus structurante offre aussi le mérite de s'enraciner de manière durable dans la réalité. La concertation qu'elle suppose a également pour résultat d'en décupler les effets, notamment parce qu'elle véhicule des façons de faire et des messages communs.

Pour toutes ces raisons, le plan d'action déployé est à la hauteur des objectifs poursuivis par les parlementaires membres de la CSESM. Non seulement offre-t-il des réponses immédiates aux besoins des personnes victimes et de leurs proches, mais il pose aussi les bases d'un savoir partagé, capable d'améliorer les interventions futures et de s'attaquer efficacement à ce problème majeur de société.

De quoi venir en aide à des milliers de personnes en situation de vulnérabilité partout au Québec.

## **ANNEXE 1 – Liste des recommandations mises de l'avant par la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs**

### **Recommandation n° 1**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec déclare formellement et solennellement que la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs constitue une priorité nationale.

Qu'à cette fin, le gouvernement du Québec élabore un plan d'action à partir des présentes recommandations de la Commission. Que ce plan d'action soit révisé périodiquement par un comité interministériel qui devra faire rapport à l'Assemblée nationale tous les deux ans sur la mise en œuvre des actions et que ce rapport soit étudié par la commission compétente.

### **Recommandation n° 2**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec déclare le 4 mars de chaque année comme étant la Journée de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs et qu'il souligne, en association avec l'ONU, la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains le 30 juillet de chaque année.

### **Recommandation n° 3**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec déclare la première semaine du mois de mars de chaque année la Semaine nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

### **Recommandation n° 4**

La Commission recommande que soit créée, et soutenue financièrement, une chaire de recherche de stature internationale en partenariat avec l'UNESCO se penchant sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des mineurs et les réponses à y apporter.

### **Recommandation n° 5**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec confie à des experts le mandat de produire un avis concernant la présence de pornographie juvénile sur des sites liés à des entreprises enregistrées au Québec et les mesures mises en place pour la prévenir et la réprimer.

### **Recommandation n° 6**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec élabore de vastes campagnes de sensibilisation multiplateformes et récurrentes visant à :

- Informer sur l'exploitation sexuelle des mineurs en s'adressant à l'ensemble de la population et que des volets spécifiques s'adressent aux familles et aux jeunes, aux organismes communautaires (par exemple les maisons des jeunes ou les maisons de la famille), aux intervenants sociaux, aux milieux de la restauration et de l'hôtellerie et aux organisateurs de grands événements.
- Rappeler le caractère criminel de l'achat de services sexuels.

### **Recommandation n° 7**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mène, en partenariat avec les Premières Nations et les Inuit, une campagne de sensibilisation pour les visiteurs à l'entrée de leurs territoires.

**Recommandation n° 8**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mène, en partenariat avec les Premières Nations et les Inuit, une campagne de sensibilisation ciblant les jeunes Autochtones et leurs communautés sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

**Recommandation n° 9**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec, avec le soutien du gouvernement fédéral, mène une campagne de sensibilisation, spécifiquement aux portes d'entrées et de sorties des aéroports, des ports et des postes-frontières, s'adressant à tous les voyageurs quel que soit leur statut, visant à rappeler le caractère criminel de l'achat de services sexuels et de la traite des personnes sur le territoire canadien.

**Recommandation n° 10**

La Commission recommande que le ministère de l'Éducation intègre un contenu adapté, spécifique à la prévention et aux risques de l'exploitation sexuelle des personnes mineures au cours d'éducation à la sexualité au primaire et au secondaire.

La Commission recommande que les thèmes suivants soient abordés au cours d'éducation à la sexualité, notamment le consentement, le respect, l'accomplissement personnel, l'estime de soi, les relations interpersonnelles saines, l'exploitation sexuelle, les méthodes de recrutement, un usage sécuritaire des médias sociaux et des technologies de l'information.

**Recommandation n° 11**

La Commission recommande que les cours d'éducation à la sexualité soient donnés par du personnel enseignant formé à cet effet et appuyé par des sexologues ou autres professionnels qualifiés.

**Recommandation n° 12**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mène une vaste campagne de sensibilisation pour les enfants et leurs parents afin de faire connaître les conséquences liées à un usage risqué des technologies, des applications et des réseaux sociaux ainsi qu'à les outiller pour reconnaître les situations à risque d'exploitation sexuelle dans l'univers virtuel.

**Recommandation n° 13**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mette en place un système d'avis sur Internet qui cible directement les personnes recherchant des services sexuels de mineurs et des sites d'annonces de services sexuels.

**Recommandation n° 14**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec soutienne des initiatives visant la prévention et le dépistage de l'exploitation sexuelle des mineurs dans l'ensemble des lieux fréquentés par les jeunes.

**Recommandation n° 15**

La Commission recommande, en s'inspirant d'initiatives développées localement, de créer et de généraliser des programmes d'éducation à la sexualité adaptés directement aux jeunes en centre jeunesse.

**Recommandation n° 16**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mène une campagne d'information multilingue pour les victimes afin de leur faire connaître leurs droits, particulièrement lorsqu'elles sont liées à un crime et qu'elles sont manipulées par ce fait.

### **Recommandation n° 17**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée avec les organismes du milieu, au cours de la prochaine année, une plateforme unique et interactive dédiée à la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Que cette plateforme offre de l'information et un registre interactif regroupant toutes les ressources d'aide en matière d'exploitation sexuelle des mineurs sur l'ensemble du territoire québécois.

Qu'à cette fin, le gouvernement du Québec recense tous les outils éducatifs, les initiatives et les organismes de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des mineurs déployés au Québec.

### **Recommandation n° 18**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée et offre aux parents, à même la plateforme unique et interactive, les outils nécessaires afin de les conscientiser, de les accompagner et de les instruire à la problématique de l'exploitation sexuelle des mineurs et à un usage sécuritaire des technologies, des applications et des réseaux sociaux ainsi qu'à les soutenir dans les interventions auprès de leurs enfants, et ce, dès le jeune âge.

### **Recommandation n° 19**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mette en place dans les plus brefs délais une formule de financement à la mission pour les organismes communautaires luttant contre l'exploitation sexuelle des mineurs plutôt que par projet. Que ce financement soit bonifié.

### **Recommandation n° 20**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec s'assure que sera désignée dans chaque région administrative une table de concertation composée des différents acteurs impliqués dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Que le mandat, la mission et l'appellation de ces tables soient uniformisés. Que la réalité de chaque région soit prise en compte dans la composition des tables avec la participation des acteurs des milieux institutionnels et communautaires. Que le partage d'information entre ces tables de concertation soit établi.

La Commission recommande de reconduire les mandats des projets du programme Prévention Jeunesse en assurant le financement récurrent ainsi que d'en élargir la portée partout au Québec.

### **Recommandation n° 21**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec uniformise un protocole approprié de partage des renseignements personnels et d'information entre les intervenants des services sociaux et des services policiers dans l'optique de prévenir et d'intervenir pour protéger les mineurs de situations d'exploitation sexuelle.

### **Recommandation n° 22**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec bonifie la formation initiale et la formation continue des intervenantes et des intervenants susceptibles d'être impliqués dans les dossiers d'exploitation sexuelle des mineurs.

Que les différents corps d'emploi ciblés comprennent entre autres :

- Les intervenantes et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux (incluant les services préhospitaliers)
- Le personnel de première ligne dans les communautés autochtones
- Les pharmaciennes et les pharmaciens
- L'ensemble du personnel enseignant et les intervenants des niveaux primaires et secondaires
- La magistrature de la Chambre criminelle et pénale ainsi que de la Chambre de la jeunesse

- Les procureurs et les procureures aux poursuites criminelles et pénales ainsi qu'aux cours municipales
- Le personnel policier et civil au sein des organisations policières
- Les autres intervenantes et les intervenants auprès des jeunes (les organismes de loisirs, etc.)
- Les agentes et les agents des services correctionnels et de probation.

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux s'assure que l'ensemble des professionnels œuvrant auprès des jeunes connaissent l'obligation de dénoncer des situations à risque d'exploitation sexuelle en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Que le contenu de la formation soit développé en partenariat entre les tables régionales et la Chaire de recherche.

### **Recommandation n° 23**

La Commission recommande que l'École nationale de police du Québec développe et diffuse une formation sur l'accompagnement des victimes d'exploitation sexuelle des mineurs dans le processus judiciaire.

### **Recommandation n° 24**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée un sceau « Non à l'exploitation sexuelle des mineurs » et en fasse la promotion notamment en partenariat avec l'industrie hôtelière, les festivals, les grands événements, l'industrie du transport de personnes, et ce, sur l'ensemble du territoire du Québec.

Que le sceau soit disponible pour l'ensemble des commerces et que son obtention repose sur des conditions dont la formation obligatoire du personnel concernant le dépistage de l'exploitation sexuelle des mineurs et l'affichage au sein du commerce d'une publicité sensibilisant à l'exploitation sexuelle des mineurs.

### **Recommandation n° 25**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec impose aux plateformes locatives numériques, aux établissements hôteliers, aux propriétaires de lieux d'hébergement touristique, aux salons de massage érotique et aux saunas l'obligation d'un affichage bien en vue rappelant le caractère criminel de l'achat de services sexuels.

### **Recommandation n° 26**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec exige que les plateformes locatives numériques, les établissements hôteliers, les propriétaires de lieux d'hébergement touristique, les salons de massage érotique et les saunas affichent de manière visible les coordonnées pour rapporter un crime d'exploitation sexuelle des mineurs.

### **Recommandation n° 27**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec rende les subventions ou autres incitatifs fiscaux aux grands événements, représentés par le Regroupement des événements majeurs internationaux, conditionnels à la mise en œuvre de mesures de sensibilisation, de formation de leur personnel et de prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs.

Que la formation sur l'exploitation sexuelle des mineurs soit admissible en tant que dépense de formation pour les entreprises assujetties à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi du 1 %).

Que cette démonstration d'actions concrètes (par exemple la sensibilisation du public) contre l'exploitation sexuelle des mineurs soit élaborée de concert avec la table de concertation régionale et qu'elle soit validée par la Chaire de recherche.

Que les promoteurs déposent obligatoirement un rapport faisant état des mesures mises en place pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

#### **Recommandation n° 28**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec demande formellement au gouvernement fédéral de prendre le décret permettant l'entrée en vigueur de la disposition autorisant l'imposition de peines consécutives pour les trafiquants de la traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans.

#### **Recommandation n° 29**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral de proposer une modification au Code criminel afin d'ajouter l'ensemble des crimes liés au proxénétisme aux activités visées par la confiscation des produits de la criminalité.

#### **Recommandation n° 30**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec demande au gouvernement du Canada de proposer une modification au Code criminel afin de diminuer la pression sur les victimes en retirant l'étape de l'enquête préliminaire lors d'accusations d'exploitation sexuelle des mineurs et de traite de personnes.

#### **Recommandation n° 31**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec s'assure que les clients abuseurs reconnus coupables sont inscrits au Registre national des délinquants sexuels.

#### **Recommandation n° 32**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec rappelle aux établissements hôteliers, aux propriétaires de lieux d'hébergement touristique, aux salons de massage érotique et aux saunas leur obligation de signaler toute situation à risque d'exploitation sexuelle de mineurs.

#### **Recommandation n° 33**

La Commission recommande que le ministère de la Justice examine la possibilité de modifier le Code civil du Québec afin d'accorder aux victimes d'exploitation sexuelle un recours en dommages et intérêts imprescriptible contre un établissement hôtelier qui n'a pas agi ou alerté la police alors qu'il savait ou devait savoir qu'une personne mineure y était sexuellement exploitée.

#### **Recommandation n° 34**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec exerce son leadership lors de rencontres fédérales-provinciales-territoriales et au sein du Conseil de la fédération afin d'assurer une plus grande collaboration entre les provinces dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, dans l'arrimage des différentes lois en matière de protection de la jeunesse et dans les interventions interprovinciales.

#### **Recommandation n° 35**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral de proposer une modification afin de mettre à jour les définitions de « lieu », d'« endroit public » et d'« endroit quelconque » dans les définitions inscrites au Code criminel afin d'y inclure le cyberspace privé ou public.

### **Recommandation n° 36**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec développe avec le soutien de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités une stratégie provinciale visant à recenser la réglementation municipale liée à l'industrie du sexe, notamment en ce qui a trait à l'octroi de permis, et à l'uniformiser afin de mieux sévir en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, et ce, dans l'ensemble des municipalités et des arrondissements.

### **Recommandation n° 37**

La Commission recommande que le ministère de la Sécurité publique augmente les ressources humaines et financières de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et ajoute des équipes régionales (satellites) ayant comme mandat prioritaire d'effectuer des opérations ciblant les clients-abuseurs.

### **Recommandation n° 38**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée un poste de procureur coordonnateur désigné à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme afin de faciliter l'arrimage des poursuites liées aux dossiers de marchandisation de services sexuels de mineurs.

### **Recommandation n° 39**

La Commission recommande que le Directeur des poursuites criminelles et pénales désigne des procureurs attitrés aux dossiers sur l'exploitation sexuelle, dans les régions, afin d'assurer une expertise et une uniformité dans le traitement des dossiers au sein du système judiciaire.

### **Recommandation n° 40**

Afin de mettre la victime mineure au centre des interventions, de faciliter la coordination et le partage d'expertise, la Commission recommande que soient greffés à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme :

- Une agente ou un agent de liaison interprovinciale
- Un ou des membres des services de police autochtones
- Une procureure ou un procureur coordonnateur désigné
- Les centres d'aide aux victimes d'actes criminels
- Le programme Les Survivantes du Service de police de la Ville de Montréal.

Et que l'Équipe agisse en partenariat avec les intervenants des tables de concertation régionales et qu'un lien soit établi avec la Chaire de recherche.

### **Recommandation n° 41**

La Commission recommande que le ministère de la Sécurité publique, en partenariat avec les Premières Nations et les Inuit, évalue les moyens de mieux outiller les corps de police autochtones pour faire face aux enjeux liés à l'exploitation sexuelle des mineurs.

### **Recommandation n° 42**

La Commission recommande de bonifier les ressources humaines et financières afin de renforcer les équipes spécialisées dans l'analyse des nouvelles technologies et des médias sociaux et que ces ressources appuient l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme dans ses enquêtes.

### **Recommandation n° 43**

La Commission recommande que le ministre de la Justice développe des orientations et des mesures permettant de déjudiciariser les victimes d'exploitation sexuelle lorsqu'elles déposent une plainte contre un proxénète ou un client-abuseur et qu'elles reçoivent de l'information complète sur leurs droits.

#### **Recommandation n° 44**

La Commission recommande que les services de police augmentent les patrouilles mixtes, associant policiers et intervenants psychosociaux, ou misent sur une approche de type « police communautaire » centrée sur les victimes afin de favoriser l'efficacité des opérations, d'assurer la sécurité des victimes et de renforcer la confiance des personnes marginalisées envers les autorités.

#### **Recommandation n° 45**

La Commission recommande d'étendre à l'ensemble du Québec des mesures pour faciliter le témoignage des victimes au tribunal, leur assurer un soutien et un accompagnement, par exemple en les préparant à rendre témoignage.

#### **Recommandation n° 46**

La Commission recommande que le ministère de la Justice finance et développe, en collaboration avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Chaire de recherche, un programme unique au Québec de mesures de rechange axé sur l'intervention et la sensibilisation visant à diminuer la demande pour l'achat de services sexuels. Le programme doit exclure les clients de services sexuels de mineurs, les récidivistes et ceux qui en ont déjà bénéficié.

Que ce programme comprenne les éléments suivants : une contribution volontaire des contrevenants, une formation et un suivi avec un organisme qui offre une aide psychosociale aux contrevenants.

#### **Recommandation n° 47**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec propose une modification à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles afin, notamment :

- D'accorder l'aide sociale aux victimes mineures d'exploitation sexuelle et aux personnes sans statut
- De réduire le délai d'obtention d'un premier chèque
- De revoir l'allocation afin qu'elle s'accorde davantage au coût de la vie
- D'exclure l'indemnité accordée par le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels du calcul des revenus considéré pour établir le montant des prestations d'aide sociale
- De modifier le processus d'enquête dans les cas de fraude en raison de revenus de prostitution non déclarés (en excluant le proxénète)
- De reconnaître les séquelles de l'exploitation sexuelle comme une contrainte sévère à l'emploi
- De tenir compte des réalités régionales dans l'attribution des ressources financières.

#### **Recommandation n° 48**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec révise les dossiers d'aide sociale des personnes exploitées sexuellement qui ont fait l'objet d'enquêtes pour fraude commise par un proxénète ou en raison des gains provenant de la prostitution et, le cas échéant, d'effacer leurs dettes et le remboursement des intérêts.

#### **Recommandation n° 49**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec instaure un programme spécial de sortie de la prostitution ayant pour objet le versement de prestations d'aide financière à toutes les victimes en processus de reconstruction leur assurant notamment un revenu, un accès aux services de santé physique et psychologique et un logement, tout en tenant compte des spécificités régionales. Que ce programme soit simple en matière de critères d'admissibilité.

**Recommandation n° 50**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec propose une modification à la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels afin d'ajouter le proxénétisme et la traite des personnes à la liste des crimes indemnisés, de reconnaître les victimes d'exploitation sexuelle des mineurs, d'abolir le délai de prescription, et ce, même si le crime a été commis ailleurs au Canada.

**Recommandation n° 51**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec rende accessibles aux victimes d'exploitation sexuelle des mineurs des soins et du soutien psychologique dès que requis, remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, et que l'accès à ces soins se poursuive après l'atteinte de la majorité.

**Recommandation n° 52**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec interdise la mixité des clientèles dans les centres jeunesse afin d'optimiser le rétablissement des victimes d'exploitation sexuelle.

**Recommandation n° 53**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée sur l'ensemble de son territoire, des lieux d'hébergement spécifiques et hautement sécuritaires dotés de services psychosociaux et éducatifs afin de protéger, de soigner et de contribuer à la réinsertion sociale des victimes d'exploitation sexuelle.

**Recommandation n° 54**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée un fonds dédié destiné à soutenir les initiatives visant l'offre d'hébergement aux victimes d'exploitation sexuelle des mineurs. Que ce fonds soit alimenté, entre autres, par l'entière des sommes saisies dans les affaires d'exploitation sexuelle des mineurs et les contributions volontaires des personnes condamnées pour l'achat de services sexuels.

**Recommandation n° 55**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec propose les modifications législatives qui auraient pour effet de forcer les fournisseurs et toutes les plateformes du Web (existantes, passées et à débiter) à effacer et déréférencer les renseignements sur les victimes d'exploitation sexuelle et à collaborer de façon étroite avec les services de police.

**Recommandation n° 56**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mette sur pied des équipes spécialisées d'aide et d'accompagnement des parents dont un ou une enfant est victime d'exploitation sexuelle.

**Recommandation n° 57**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec rende disponibles des programmes de réhabilitation qui s'adressent spécifiquement aux clients-abuseurs et aux proxénètes afin d'éviter la récidive.

**Recommandation n° 58**

La Commission recommande que le gouvernement du Québec, tel qu'adopté dans une motion unanime de l'Assemblée nationale, dépose dans les plus brefs délais son nouveau plan d'action en santé et bien-être des femmes. Que ce plan mette de l'avant des mesures contribuant à une sortie durable des situations d'exploitation sexuelle.

## ANNEXE 2 – Membres du comité interministériel constitué en 2020<sup>4</sup>

- **Ministère de la Sécurité publique (ministère porteur)**
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Ministère de la Famille
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Enseignement supérieur
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
- Ministère du Tourisme
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Secrétariat à la communication gouvernementale
- Secrétariat à la condition féminine
- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat québécois aux relations canadiennes
- Société d'habitation du Québec

---

<sup>4</sup> Cette liste reflète le nom des ministères et des organismes membres du comité interministériel lors de sa constitution en 2020. Le nom de certains ministères a été modifié depuis.

## LISTE DES ACRONYMES

|                                                                                                |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Association des collèges privés subventionnés                                                  | ACPS      |
| Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec                 | ADPPNIQ   |
| Bureau de coopération interuniversitaire                                                       | BCI       |
| Centres d'aide aux victimes d'actes criminels                                                  | CAVAC     |
| Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation                                  | CRJDA     |
| Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale          | CIUSSS-CN |
| Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal                                      | CVASM     |
| Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire            | CSMOESAC  |
| Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs                                    | CSESM     |
| Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle                                         | CLES      |
| Corps de police autochtone                                                                     | CPA       |
| Directeur des poursuites criminelles et pénales                                                | DPCP      |
| École nationale de police du Québec                                                            | ENPQ      |
| Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme                                                | EILP      |
| Fédération étudiante collégiale du Québec                                                      | FECQ      |
| Fédération québécoise des municipalités                                                        | FQM       |
| Fonds de recherche du Québec — Société et culture                                              | FRQSC     |
| Institut universitaire Jeunes en difficulté                                                    | IUJD      |
| Ministère de la Famille                                                                        | MFA       |
| Ministère de la Justice                                                                        | MJQ       |
| Ministère de la Santé et des Services sociaux                                                  | MSSS      |
| Ministère de la Sécurité publique                                                              | MSP       |
| Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie                                       | MEIE      |
| Ministère de l'Éducation                                                                       | MEQ       |
| Ministère de l'Enseignement supérieur                                                          | MESQ      |
| Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration                             | MIFI      |
| Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation                                          | MAMH      |
| Ministère des Finances                                                                         | MFQ       |
| Ministère des Relations internationales et de la Francophonie                                  | MRIF      |
| Ministère du Tourisme                                                                          | MTO       |
| Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale                                              | MESS      |
| Projet Intervention Prostitution Québec                                                        | PIPQ      |
| Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel | RQCALACS  |
| Secrétariat à la communication gouvernementale                                                 | SCG       |
| Secrétariat à la condition féminine                                                            | SCF       |
| Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit                              | SRPNI     |
| Service de police de l'agglomération de Longueuil                                              | SPAL      |
| Service de police de la Ville de Montréal                                                      | SPVM      |
| Service de police de la Ville de Gatineau                                                      | SPVG      |
| Service de police de la Ville de Laval                                                         | SPL       |
| Service de police de la Ville de Québec                                                        | SPVQ      |
| Société d'habitation du Québec                                                                 | SHQ       |
| Sûreté du Québec                                                                               | SQ        |
| Union des municipalités du Québec                                                              | UMQ       |
| Union étudiante du Québec                                                                      | UEQ       |

